

# RAPPORT ANNUEL 2016



**CIEPP**  
Caisse Inter-Entreprises  
de Prévoyance Professionnelle

ZKBV - Zwischenbetriebliche Kasse für Berufliche Vorsorge  
CIPP - Cassa Interaziendale di Previdenza Professionale

---

## CONSEIL DE FONDATION

### Représentants des employeurs

Luc ABBÉ-DECARROUX  
*Vice-président*

Christian GRANDJEAN

Olivier SANDOZ

Werner WYSS

Robert ZOELLS

### Représentants des salariés

Nuno DIAS  
*(jusqu'au 31.08.2016)*

Pierluigi FEDELE

Aldo FERRARI  
*Président*

Frédéric LOYRION

Isabelle RICKLI

Claude SCHUTHÉ

---

## DIRECTION

Fabrice MERLE  
*Directeur*

José AGRELO  
*Directeur adjoint*

---

## GESTION ADMINISTRATIVE

Fédération des Entreprises Romandes

---

## EXPERT AGRÉÉ

Pittet Associés S.A., Genève

---

## ORGANE DE RÉVISION

KPMG S.A., Genève

---

## MÉDECIN-CONSEIL

Dr Jean-François BURKHALTER

## TABLE DES MATIÈRES

<b>RÉTROSPECTIVE DE L'EXERCICE 2016</b>	<b>2</b>
1. En excellente santé !	2
2. Très bonne performance dans une année troublée	2
3. Structure solide	2
4. Investisseur responsable	3
5. Nouveautés 2017	3
6. Perspectives	4
<b>CHIFFRES CLÉS AU 31 DÉCEMBRE 2016</b>	<b>5</b>
Évolution du total du bilan	6
Évolution des contributions	6
Évolution du nombre d'affiliés	7
Évolution du nombre d'assurés actifs	7
Politique en matière d'attribution des excédents	7
<b>BILANS COMPARÉS AUX 31 DÉCEMBRE 2016 ET 2015</b>	<b>9</b>
Actif	9
Passif	9
<b>COMPTES D'EXPLOITATION COMPARÉS</b>	<b>10</b>
Exercices du 1 <sup>er</sup> janvier aux 31 décembre 2016 et 2015	10
<b>ANNEXE AUX COMPTES</b>	<b>12</b>
1. Bases et organisation	14
2. Membres actifs et rentiers	19
3. Nature de l'application du but de prévoyance	21
4. Principes d'évaluation et de présentation des comptes	22
5. Couverture des risques/Règles techniques/Degré de couverture	23
6. Explications relatives aux placements et au résultat net des placements	29
7. Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation	45
8. Demandes de l'Autorité de surveillance	47
9. Autres informations en relation avec la situation financière	47
10. Événements postérieurs à la date du bilan	47
<b>RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION</b>	<b>48</b>

## RÉTROSPECTIVE DE L'EXERCICE 2016

### 1. EN EXCELLENTE SANTÉ!

La CIEPP est en excellente santé! En 2016, la croissance de la Fondation a été solide. Sa performance dans la gestion de la fortune confiée a été très bonne et l'institution est fortement dotée pour affronter l'avenir.

Année après année, la CIEPP continue à progresser en augmentant ses parts de marché. En 2016, la CIEPP enregistre une croissance de 2.5 % de l'effectif de ses entreprises avec assurés actifs, de 2.2% du nombre de ses assurés et 3 % du montant des primes facturées. Ainsi au 31 décembre 2016, la CIEPP gère la prévoyance professionnelle de 9'309 entreprises et indépendants (+308), 40'141 assurés (+867) et 4'904 bénéficiaires de rentes vieillesse, invalidité et survivants (+380). Son bilan est en hausse de 484 millions de francs pour s'élever à plus de 5.95 milliards de francs. En 2016, forte de son succès, l'institution a facturé des cotisations annuelles de plus de 344 millions de francs, en hausse de 3%.

La performance annuelle de 4.83% sur l'ensemble des placements a permis l'attribution d'un taux d'intérêt de 2.25% – soit 1% de plus que le taux d'intérêt minimum LPP – sur la totalité des avoirs vieillesse (part obligatoire et part subobligatoire) des assurés actifs au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Fin 2016, le taux de couverture de la CIEPP, soit le rapport entre la fortune nette et les engagements, s'établit à 113.4%, contre 111.9% un an plus tôt.

### 2. TRÈS BONNE PERFORMANCE DANS UNE ANNÉE TROUBLÉE

L'année 2016 a été mouvementée pour les marchés financiers. Dans un environnement de taux d'intérêts négatifs persistants, le prix du pétrole au plus bas reflétant la crainte d'un fort ralentissement économique en Chine et aux États-Unis a nourri les inquiétudes dans les premières semaines. À l'apaisement des craintes de déflation ont succédé deux chocs politiques: le «oui» du peuple britannique au référendum sur le Brexit et l'élection présidentielle américaine qui a vu sortir vainqueur Donald Trump, entraînant sur la promesse de baisses des impôts des entreprises une euphorie sur les actions et une remontée sensible des taux d'emprunt.

Dans un contexte très volatile, d'interventionnisme toujours intense des banques centrales, de menace de protectionnisme plus marqué et d'environnement économique fragile, la performance réalisée par la CIEPP en 2016 est importante. Elle s'élève à 4.83%. À titre de comparaison, ce résultat est largement supérieur à l'indice de référence Pictet LPP40 et surtout au baromètre des caisses de pensions suisses publié par UBS et CS indiquant une performance annuelle à fin 2016 de 3.41% et de 3.87%. Sur les cinq dernières années, la CIEPP affiche une performance moyenne annuelle de 6.21%.

Fin janvier 2016, le rééquilibrage annuel a été effectué ainsi que la mise en place de la nouvelle allocation stratégique (diminution des actions suisses de 14% à 10% et augmentation des *seniors loans* de 3% à 5%). Trois autres rééquilibrages liés à un cash-flow positif supérieur à 50 millions de francs ont été réalisés fin juin (post Brexit), mi-octobre et fin décembre. Dans l'attente de la concrétisation de plusieurs grands projets immobiliers (Praille Acacias Vernets, Bernex, Communaux d'Ambilly, Lausanne) visant à atteindre dans les prochaines années un niveau de 10% de la fortune investie en immobilier direct, la part de liquidités de la CIEPP reste supérieure à 9%.

### 3. STRUCTURE SOLIDE

À l'écart des discours négatifs, la CIEPP affiche sa confiance en l'avenir grâce à son modèle de prévoyance, à ses valeurs et à ses principes d'investissement. Sur ces fondements et forte de son excellente maîtrise des frais de gestion de fortune (0.28% y compris TER en 2016, un niveau toujours faible en comparaison avec ses pairs), elle est convaincue de sa capacité à pouvoir générer de la performance.

Compte tenu de sa solidité structurelle, de son cash-flow positif conséquent et de ses provisions intégralement constituées pour maintien du taux de conversion et fluctuation des risques, elle est apte à assumer ses engagements sur le long terme.

Aujourd'hui le taux de couverture de la CIEPP est de 113.4% et le taux d'intérêt technique de 3%. Le Conseil de fondation a décidé d'alimenter une provision pour abaissement futur éventuel du taux d'intérêt technique à 2.25% en 2022 se donnant ainsi de la sécurité sans préjuger de l'évolution des taux futurs. Le taux de conversion, actuellement de 6.8% pour les assurés atteignant l'âge de retraite légale, est maintenu.

Fin 2016, la structure de l'institution présente un rapport démographique très favorable, de 8.2 assurés pour un rentier, à comparer avec la moyenne suisse de 3.6 assurés pour un rentier. Avec plus de 70% de la totalité des capitaux de prévoyance en mains des assurés actifs, la solidité de la CIEPP est avérée.

## 4. INVESTISSEUR RESPONSABLE

La CIEPP, pionnière et attentive depuis plusieurs années aux questions de bonne gouvernance, a publié en 2016 un premier rapport complet sur l'exercice des droits de vote aux assemblées générales des sociétés suisses dont elle est actionnaire. Il est à disposition sur le site internet, avec tous les rapports annuels, les informations et les documents utiles pour les démarches administratives.

Avec Ethos et cinq autres fondations, la CIEPP a été, en 2016, fondatrice de l'Ethos Engagement Pool International. Ce programme permet aux investisseurs institutionnels d'engager le dialogue avec les sociétés cotées hors de Suisse. La CIEPP est fière d'avoir contribué à l'émergence de cette initiative qui traduit son engagement en faveur de la responsabilité sociale. De longue date, la CIEPP intègre les préoccupations environnementales, sociales et de bonne gouvernance dans l'ensemble de ses activités et dans ses investissements. À travers cette initiative, elle participe à des initiatives internationales d'engagement collectif en profitant d'un réseau international et est au bénéfice de l'ensemble de la recherche ESG (Environnement, Social, Gouvernance) sur les sociétés internationales cotées.

## 5. NOUVEAUTÉS 2017

La CIEPP a souhaité offrir aux entreprises soumises à la Convention collective de travail du second œuvre romand (CCT – SOR) des cantons de Neuchâtel dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017, et ultérieurement de Fribourg, du Jura et du Jura bernois, un plan de prévoyance qui soit compatible avec les règles de la CCT-SOR. Au cours de l'année, Direction et collaborateurs de la CIEPP ont beaucoup travaillé pour la mise en place du plan SOR-COLLECTIVA au niveau réglementaire, informatique et organisationnel. Une grande énergie a été déployée pour accompagner la transition des premières entreprises du second œuvre du canton de Neuchâtel dans leur nouvelle institution.

Un nouveau règlement de prévoyance est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Les modifications apportées concernent principalement l'introduction du plan SOR-COLLECTIVA, la prise en compte d'évolutions légales liées au partage de la prévoyance professionnelle en cas de divorce et l'observation de nouvelles règles sur la surindemnisation découlant de la révision de la loi fédérale sur l'assurance-accidents (LAA).

## 6. PERSPECTIVES

Les perspectives pour 2017 restent incertaines. La croissance mondiale gagne en vigueur mais reste insuffisante. Elle devrait se maintenir en Asie et se confirmer en Europe et en Amérique latine. Le ralentissement économique de la Chine se poursuit mais avec une croissance à 6%, elle reste tout de même élevée. En Suisse, depuis deux ans, les perspectives économiques des entreprises s'améliorent petit à petit. Les entreprises ont été rudement touchées par le choc du franc fort, mais la confiance remonte, même si nombre de PME de l'industrie et du commerce de détail pâtissent encore de l'appréciation du franc. Pour 2017, une modeste accélération de la croissance suisse est attendue, soutenue par la demande intérieure et par le commerce extérieur.

La douce euphorie de début d'année sur les marchés financiers, la hausse des bénéfices des entreprises et la conjoncture en hausse globale ne doivent cependant pas occulter plusieurs points de tension: l'endettement mondial progresse, les banques centrales vont se montrer de moins en moins accommodantes et elles pourraient adopter des stratégies divergentes tant les situations diffèrent aux États-Unis, en Chine, au Japon, en Europe et en Grande-Bretagne. L'atmosphère politique mondiale prend un tour protectionniste menaçant les échanges commerciaux et pouvant annuler une grande partie des retombées des initiatives budgétaires sur la croissance.

Demain et au-delà de 2017, le monde va poursuivre sa profonde transformation notamment sous les aspects technologiques et numériques qui modifient la manière dont interagit le citoyen par rapport aux autres. Mais l'altruisme, la solidarité, la créativité, le sens des responsabilités des entreprises et des salariés permettront de faire face, de s'adapter et d'ouvrir de nouvelles voies.

Le peuple suisse décidera à l'automne de l'avenir de la prévoyance vieillesse et de la perspective qu'il entend donner à notre système de retraites qui a su affronter les défis économiques et politiques qui l'ont rendu exemplaire au-delà de nos frontières. Gageons que la raison l'emporte et que nous puissions poursuivre dans la voie du succès. Dans tous les cas, la CIEPP affrontera les défis qui l'attendent avec le sens des responsabilités qui a toujours prévalu.

La CIEPP, c'est aussi l'engagement de toutes les collaboratrices et de tous les collaborateurs, des membres de la Direction ainsi que celui de tous les membres du Conseil de fondation qui assument la responsabilité suprême de l'institution. Nos remerciements leur sont acquis comme à nos clients, entreprises et assurés, qui nous font confiance et auxquels nous voulons offrir la meilleure prévoyance professionnelle au meilleur prix.

**Le Président du Conseil de fondation**

**Aldo Ferrari**

**Le Directeur**

**Fabrice Merle**

Genève, le 27 avril 2017

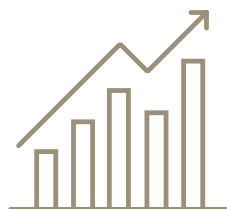
## CHIFFRES CLÉS AU 31 DÉCEMBRE 2016



**402.7**

MILLIONS

COTISATIONS  
RÉGLEMENTAIRES  
ET RACHATS



**5.95**

MILLIARDS

TOTAL DU BILAN



**4.87**

MILLIARDS

CAPITAUX  
DE PRÉVOYANCE  
DES ASSURÉS  
ET DES BÉNÉFICIAIRES  
DE RENTES



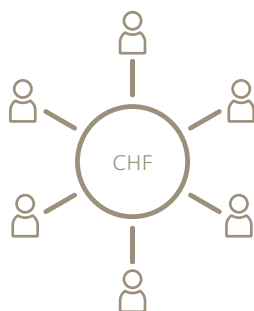
**113.4%**

DEGRÉ  
DE COUVERTURE



**40'141**

NOMBRE  
D'ASSURÉS ACTIFS



**4'904**

TOTAL DE RENTES  
EN COURS

DONT:

VIEILLESSE **3'321**  
SURVIVANTS **527**  
INVALIDITÉ **1'056**

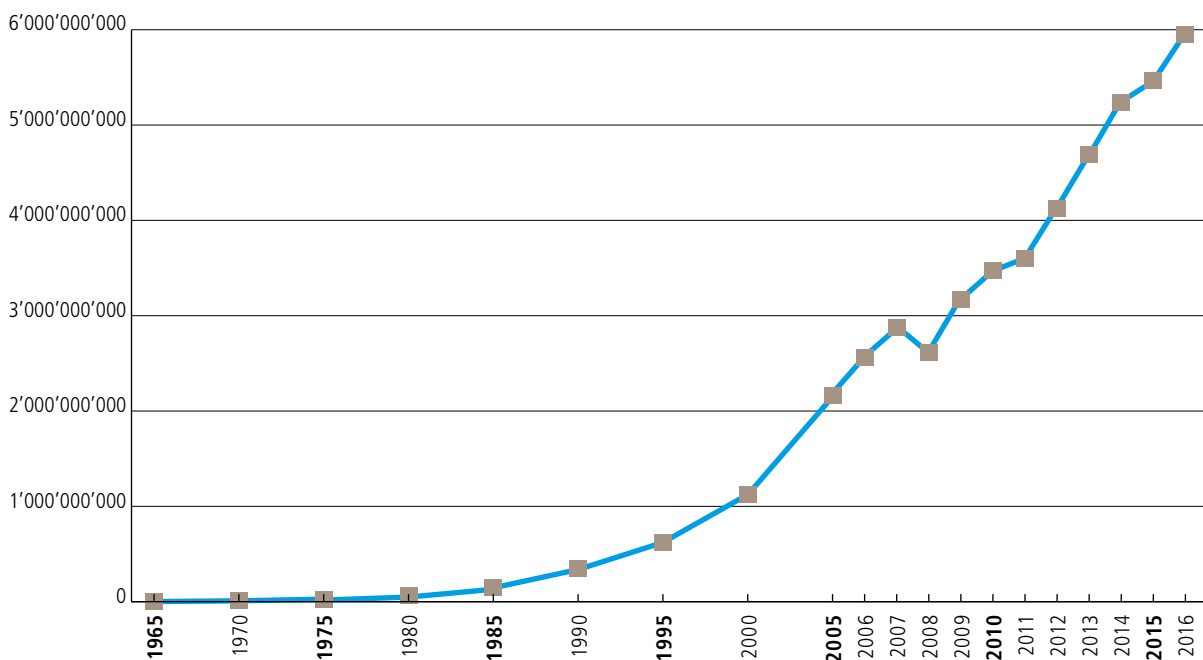


**9'309**

NOMBRE  
D'AFFILIÉS

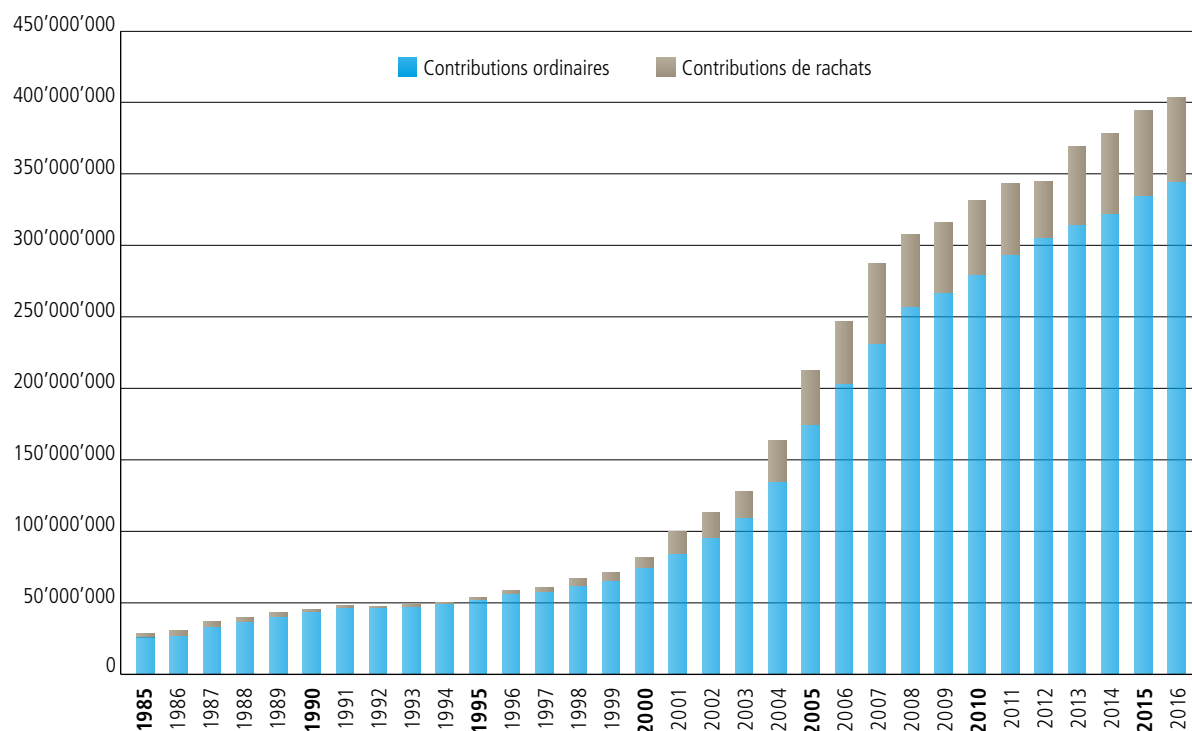
## ÉVOLUTION DU TOTAL DU BILAN

CHF



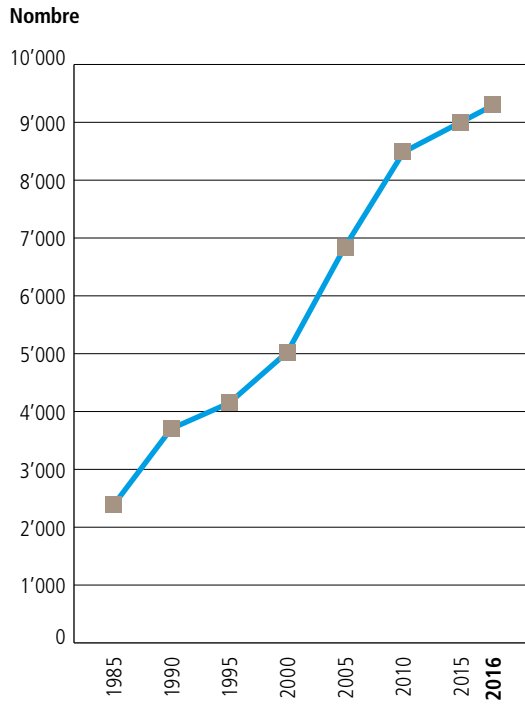
## ÉVOLUTION DES CONTRIBUTIONS

CHF

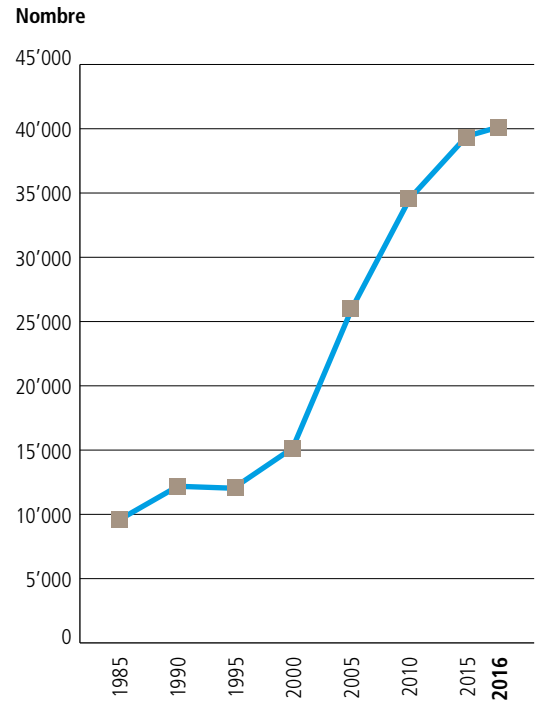




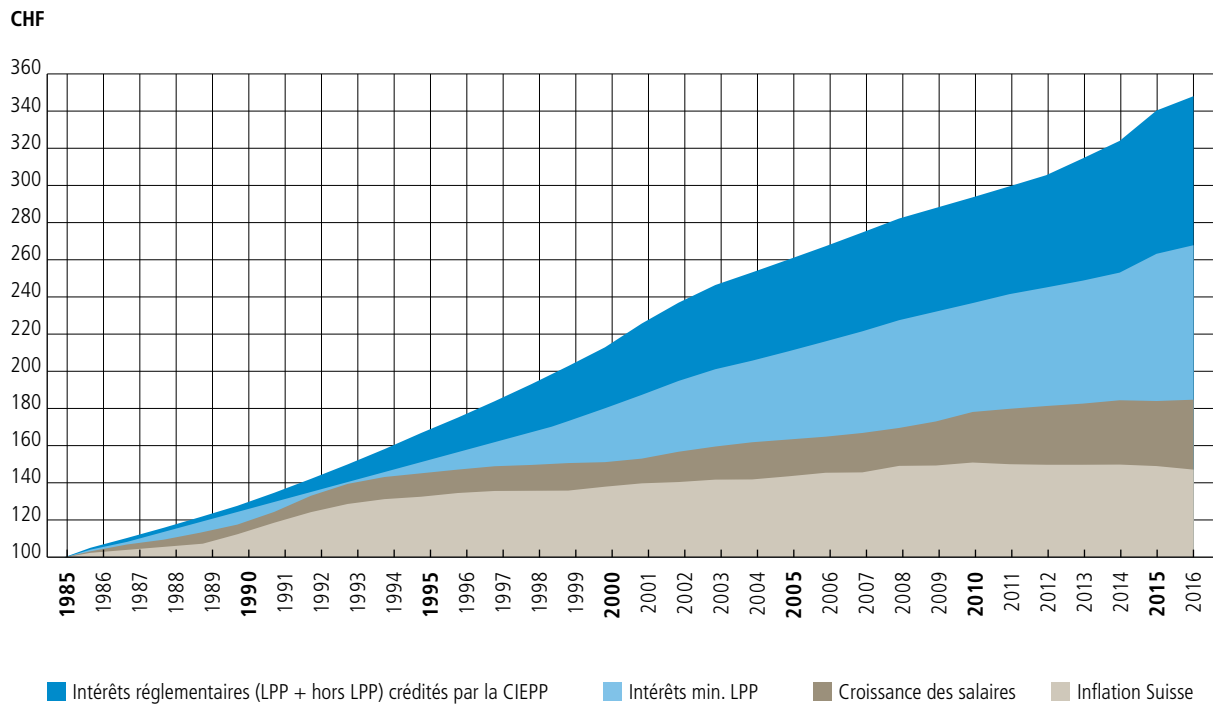
## ÉVOLUTION DU NOMBRE D’AFFILIÉS



## ÉVOLUTION DU NOMBRE D’ASSURÉS ACTIFS



## POLITIQUE EN MATIÈRE D’ATTRIBUTION DES EXCÉDENTS





## BILANS COMPARÉS AUX 31 DÉCEMBRE 2016 ET 2015

### ACTIF

	Annexe	Au 31.12.2016		Au 31.12.2015	
		CHF	%	CHF	%
<b>A) Placements</b>	6.1-6.7	<b>5'883'245'535.78</b>	<b>98.87</b>	<b>5'406'093'754.31</b>	<b>98.91</b>
Liquidités		562'286'621.12	9.45	640'954'630.85	11.73
Obligations		1'732'982'745.38	29.12	1'725'431'162.70	31.57
Immobilier et assimilés		696'683'052.08	11.71	670'206'029.58	12.26
Actions		2'272'160'926.76	38.19	1'987'786'125.97	36.37
Placements alternatifs		323'090'644.59	5.43	170'069'549.07	3.11
Private Equity		11'950'077.09		10'997'623.44	
Senior Secured Loans		293'357'002.25		159'071'925.63	
Prêts Privés		17'783'565.25		0.00	
Produits dérivés		6'422'596.19	0.11	-5'224'449.86	-0.10
Immeubles et terrains		289'618'949.66	4.87	216'870'706.00	3.97
<b>B) Compte de régularisation actif</b>	7.1	<b>67'048'302.68</b>	<b>1.13</b>	<b>59'769'425.32</b>	<b>1.09</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>5'950'293'838.46</b>	<b>100.00</b>	<b>5'465'863'179.63</b>	<b>100.00</b>

### PASSIF

	Annexe	Au 31.12.2016		Au 31.12.2015	
		CHF	%	CHF	%
<b>D) Engagements</b>		<b>197'712'908.73</b>	<b>3.32</b>	<b>183'704'568.51</b>	<b>3.36</b>
Prestations de libre passage et rentes		192'794'965.00		179'671'242.36	
Autres dettes		4'917'943.73		4'033'326.15	
<b>E) Compte de régularisation passif</b>		<b>11'225'497.97</b>	<b>0.19</b>	<b>20'213'131.35</b>	<b>0.37</b>
<b>F) Réserves de cotisations des employeurs</b>	6.9	<b>34'499'010.31</b>	<b>0.58</b>	<b>33'667'306.03</b>	<b>0.62</b>
<b>G) Provisions non techniques</b>		<b>217'634.75</b>	<b>0.00</b>	<b>217'613.00</b>	<b>0.00</b>
<b>H) Capitaux de prévoyance et provisions techniques</b>		<b>5'030'563'539.15</b>	<b>84.54</b>	<b>4'670'654'926.18</b>	<b>85.45</b>
Capital de prévoyance des assurés actifs	5.2	3'704'752'952.15		3'511'895'473.18	
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes	5.3	1'164'989'361.00		1'052'959'453.00	
Provisions techniques	5.6	160'821'226.00		105'800'000.00	
<b>I) Réserve de fluctuation de valeur</b>	6.8	<b>676'075'247.55</b>	<b>11.36</b>	<b>557'405'634.56</b>	<b>10.20</b>
<b>J) Fonds libres</b>					
Situation en début de période		0.00		87'814'758.29	
<b>Z) Excédent de produits / charges (-)</b>		<b>0.00</b>		<b>-87'814'758.29</b>	
Situation en fin de période		0.00	0.00	0.00	0.00
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>5'950'293'838.46</b>	<b>100.00</b>	<b>5'465'863'179.63</b>	<b>100.00</b>

## COMPTES D'EXPLOITATION COMPARÉS

### EXERCICES DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AUX 31 DÉCEMBRE 2016 ET 2015

	Annexe	Exercice 2016 CHF	Exercice 2015 CHF
<b>K) Cotisations et apports ordinaires</b>			
Cotisations brutes des assurés salariés	7.2	152'035'970.80	148'786'987.65
Cotisations brutes des employeurs	7.2	169'135'747.90	164'430'638.40
Cotisations brutes des assurés indépendants	7.2	23'432'743.90	21'335'016.80
Cotisations d'épargne à charge de la caisse	7.2	-2'047'822.50	-2'352'587.85
Prélèvements sur la réserve de cotisations des employeurs		-6'650'511.15	-6'475'804.20
Primes uniques et rachat		58'109'480.75	59'121'689.90
Apports à la réserve de cotisations des employeurs		7'448'630.50	6'729'499.98
Subsides du fonds de garantie	7.2	4'055'218.94	3'826'682.37
<b>L) Prestations d'entrée</b>			
Apports de libre passage		354'521'551.80	357'719'925.85
Apports réserves mathématiques rentiers	5.3	3'858'122.20	0.00
Remboursements de versements anticipés divorce	5.2	1'398'120.90	1'226'079.65
Remboursements de versements anticipés pour la propriété du logement	5.2	3'472'345.20	2'358'713.55
<b>K à L) Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée</b>		<b>768'769'599.24</b>	<b>756'706'842.10</b>
<b>M) Prestations réglementaires</b>			
Rentes de vieillesse		-61'198'078.50	-54'648'699.00
Rentes de survivants		-6'277'209.40	-5'771'721.00
Rentes d'invalidité		-11'767'585.00	-11'533'740.00
Prestations en capital à la retraite		-53'423'837.70	-46'317'487.75
Prestations en capital au décès et à l'invalidité		-5'887'607.70	-6'829'080.50
<b>O) Prestations de sortie</b>			
Prestations de libre passage en cas de sortie		-395'019'950.95	-369'230'479.40
Versements anticipés divorce	5.2	-3'820'762.30	-4'076'692.80
Versements anticipés pour la propriété du logement	5.2	-13'894'315.25	-22'245'242.15
<b>M à O) Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés</b>		<b>-551'289'346.80</b>	<b>-520'653'142.60</b>

EXERCICES DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AUX 31 DÉCEMBRE 2016 ET 2015 (SUITE)

	Annexe	Exercice 2016 CHF	Exercice 2015 CHF
<b>P/Q) Constitution / dissolution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de cotisations</b>			
Constitution du capital de prévoyance des assurés actifs	5.2	-709 467 162.65	-703'667'432.85
Dissolution du capital de prévoyance des assurés actifs	5.2	591 533 955.08	540'329'371.60
Constitution nette du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes	5.3	-112 029 908.00	-154'315'872.00
Rémunération du capital épargne	5.2	-74 924 271.40	-70'926'609.90
Constitution des provisions techniques	5.6	-78 549 937.00	-63'985'546.00
Dissolution des provisions techniques	5.6	23 528 711.00	43'789'358.00
Constitution de la réserve de cotisations des employeurs	6.9	-7 448 630.50	-6'729'499.98
Dissolution de la réserve de cotisations des employeurs	6.9	6 650 511.15	6'475'804.20
<b>S) Charges d'assurance</b>			
Cotisations au fonds de garantie	7.2	-1 435 439.58	-1'386'999.98
Primes d'assurance			
Primes de risque	7.2	-232 448.60	-223'151.60
Primes pour frais de gestion	7.2	-41 020.30	-39'379.70
<b>K à S) Résultat net de l'activité d'assurance</b>		<b>-144 935 388.36</b>	<b>-174'626'258.71</b>
<b>T) Résultat net des placements</b>			
Résultat sur liquidités		-480 499.17	5'234'465.71
Résultat sur obligations		88 286 122.33	676'136.66
Résultat sur immobilier et assimilés		39 639 517.04	36'823'445.97
Résultat sur actions		151 440 427.97	9'022'727.59
Résultat sur placements alternatifs		25 724 113.49	1'598'115.30
Résultat sur produits dérivés		-40 959 066.17	-27'028'793.30
Revenu net des immeubles		22 589 486.00	-1'950'899.55
Frais d'administration des placements	6.12	-15 424 346.12	-15'078'925.69
Rémunération de la réserve de cotisations des employeurs	6.9	-33 584.93	-161'232.50
Intérêts sur PLP de sortie et intérêts moratoires		-1 911 629.03	-2'604'455.31
<b>T) Résultat net des placements</b>	6.10	<b>268 870 541.41</b>	<b>6'530'584.88</b>
<b>V) Autres produits</b>	7.2	<b>278 538.23</b>	<b>206'941.14</b>
<b>W) Autres frais</b>	7.2	<b>-122 535.58</b>	<b>-39'232.57</b>
<b>X) Frais de l'administration</b>			
Administration générale	7.2	-5 180 129.71	-14 337 615.31
Organe de révision et expert en matière de prévoyance professionnelle	7.2	-234 868.00	-186'603.00
Autorités de surveillance	7.2	-6 545.00	-24'304.00
<b>K à X) Excédent de produits / charges (-) avant constitution / dissolution de la réserve de fluctuation de valeur</b>		<b>118 669 612.99</b>	<b>-182'476'487.57</b>
<b>Y) Constitution (-)/dissolution de la réserve de fluctuation de valeur</b>	6.8	<b>-118 669 612.99</b>	<b>94'661'729.28</b>
<b>Z) Excédent de produits / Excédent de charges (-)</b>		<b>0.00</b>	<b>-87'814'758.29</b>

## ANNEXE AUX COMPTES

### TABLE DES MATIÈRES

<b>1.</b>	<b>BASES ET ORGANISATION</b>	<b>14</b>
1.1	Forme juridique et but	14
1.2	Enregistrement LPP et fonds de garantie	14
1.3	Indication des actes et des règlements	14
1.4	Organe suprême, gestion et droit à la signature	15
1.5	Expert, organe de révision, conseillers et autorité de surveillance	17
1.6	Affiliés	18
<b>2.</b>	<b>MEMBRES ACTIFS ET RENTIERS</b>	<b>19</b>
2.1	Assurés actifs	19
2.2	Bénéficiaires de rentes	20
2.3	Adaptation des rentes réglementaires (y compris sur la partie surobligatoire)	21
<b>3.</b>	<b>NATURE DE L'APPLICATION DU BUT DE PRÉVOYANCE</b>	<b>21</b>
	Explications des plans de prévoyance, financement, méthodes de financement	21
<b>4.</b>	<b>PRINCIPES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES COMPTES</b>	<b>22</b>
4.1	Confirmation de la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26	22
4.2	Principes comptables et d'évaluation	22
<b>5.</b>	<b>COUVERTURE DES RISQUES / RÈGLES TECHNIQUES / DEGRÉ DE COUVERTURE</b>	<b>23</b>
5.1	Nature de la couverture des risques, réassurance	23
5.2	Évolution et rémunération du capital de prévoyance des assurés actifs	23
5.3	Évolution du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes	25
5.4	Expertise actuarielle et analyse de congruence actif/passif	25
5.5	Bases et hypothèses techniques	25
5.6	Récapitulation, développement et explication des provisions techniques	26
5.7	Degré de couverture (selon art. 44 OPP 2)	28

<b>6.</b>	<b>EXPLICATIONS RELATIVES AUX PLACEMENTS ET AU RÉSULTAT NET DES PLACEMENTS</b>	<b>29</b>
6.1	Règlements, stratégie et organisation de l'activité des placements	29
6.2	Principes de gestion et utilisation des extensions (art. 50 al. 4 OPP 2) Respect de la sécurité et de la répartition du risque (art. 50 al. 1 – 3 OPP 2)	29
6.3	Présentation des placements par catégorie	31
6.4	Explications complémentaires aux différentes classes d'actifs	32
6.5	Instruments financiers dérivés en cours ouverts	34
6.6	Engagements ouverts — <i>Private Equity</i>	36
6.7	Liste des mandats	37
6.8	Objectif et calcul de la réserve de fluctuation de valeur (RFV)	39
6.9	Réserve de cotisations des employeurs sans renonciation à l'utilisation	40
6.10	Commentaire sur le résultat des placements	40
6.11	Performance de l'ensemble de la fortune	41
6.12	Commentaires sur les frais totaux de la gestion de fortune	42
6.13	Exercice des droits de vote	44
6.14	Code de déontologie, commissions et gouvernance	44
6.15	Rétrocessions	44
<b>7.</b>	<b>EXPLICATIONS RELATIVES À D'AUTRES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE D'EXPLOITATION</b>	<b>45</b>
7.1	Actif	45
7.2	Compte d'exploitation	45
<b>8.</b>	<b>DEMANDES DE L'AUTORITÉ DE SURVEILLANCE</b>	<b>47</b>
<b>9.</b>	<b>AUTRES INFORMATIONS EN RELATION AVEC LA SITUATION FINANCIÈRE</b>	<b>47</b>
9.1	Procédures juridiques en cours	47
9.2	Liquidation partielle	47
<b>10.</b>	<b>ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN</b>	<b>47</b>

## 1. BASES ET ORGANISATION

### 1.1 FORME JURIDIQUE ET BUT

La CIEPP – Caisse Inter-Entreprises de Prévoyance Professionnelle – est une fondation privée autonome dont le but est de prémunir contre les conséquences économiques de la vieillesse, de l'invalidité et du décès, les employeurs et les travailleurs assurés par ses soins.

### 1.2 ENREGISTREMENT LPP ET FONDS DE GARANTIE

La CIEPP est régie entre autres par la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) et la loi fédérale sur le libre passage dans la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LFLP); elle est affiliée conformément à l'art. 57 de la LPP au fonds de garantie et s'acquitte des cotisations prévues par l'ordonnance y relative.

Elle a été enregistrée au registre de la prévoyance professionnelle en date du 29 décembre 1989.

### 1.3 INDICATION DES ACTES ET DES RÈGLEMENTS

Fondation sous forme d'Association	1961
Transformation en Société Coopérative	24.05.1984
Transformation en Fondation	01.01.2005
Statuts et règlement d'organisation	01.09.2016
Règlement de prévoyance Entrée en vigueur du nouveau règlement de prévoyance le 01.01.2017	01.01.2015
Règlement d'application des dispositions légales sur l'encouragement à la propriété du logement (EPL)	01.01.2012
Règlement de placements	31.12.2016
Règlement pour les passifs de nature actuarielle	31.12.2015
Règlement sur la liquidation partielle ou totale	20.07.2010



## 1.4 ORGANE SUPRÊME, GESTION ET DROIT À LA SIGNATURE

Les organes de la CIEPP sont les suivants :

**Le Conseil de fondation**, composé de manière paritaire, comprend 8, 10, ou 12 membres désignés pour 4 ans au moins et 16 ans au plus. Il est l'organe suprême de la Fondation, investi de tous pouvoirs pour l'administrer, gérer sa fortune et déterminer ses ressources.

**Le Bureau** se compose d'au moins 4 membres du Conseil de fondation, dont le Président, désignés paritairem. Les membres du Bureau sont nommés tous les 2 ans par le Conseil de fondation pour une durée de 2 ans. Le Bureau, présidé par le Président du Conseil, surveille l'activité courante de la Fondation. Il prépare également les réunions du Conseil de fondation et préavise ses décisions. Il prend des décisions dans les domaines qui lui sont délégués par le Conseil.

**La Direction**, composée d'un directeur et d'un directeur adjoint, est désignée par le Conseil et gère la CIEPP dans les limites du pouvoir conféré et participe en règle générale, avec voix consultative, aux délibérations du Conseil de fondation et du Bureau.

**La Commission de placements en valeurs mobilières** se compose au moins de 4 représentants qui ne sont pas nécessairement membres du Conseil de fondation. Le Directeur de la Fondation est membre de la Commission de placements en valeurs mobilières. Les membres de la Commission de placements en valeurs mobilières sont nommés par le Conseil de fondation pour une durée de 4 ans. La Commission de placements en valeurs mobilières veille à ce que la fortune mobilière de la Fondation soit gérée conformément à la loi, aux décisions du Conseil de fondation, au Règlement de placements et aux directives applicables.

**La Commission de placements en valeurs immobilières** se compose au moins de 4 représentants qui ne sont pas nécessairement membres du Conseil de fondation. Le Directeur de la Fondation est membre de la Commission de placements en valeurs immobilières. Les membres de la Commission de placements en valeurs immobilières sont nommés par le Conseil de fondation pour une durée de 4 ans. La Commission de placements en valeurs immobilières veille à ce que la fortune immobilière de la Fondation soit gérée conformément à la loi, aux décisions du Conseil de fondation, au Règlement de placements et aux directives applicables.

## CONSEIL DE FONDATION

Représentants des employeurs	Fonction actuelle	Date d'élection / renouvellement au sein du Conseil
Luc ABBÉ-DECARROUX	Vice-président	13.06.2014 (renouvellement)
Christian GRANDJEAN	Membre	13.06.2014 (renouvellement)
Olivier SANDOZ	Membre	13.06.2014 (renouvellement)
Werner WYSS	Membre	13.06.2014 (renouvellement)
Robert ZOELLS	Membre	13.06.2014 (élection)

### Représentants des salariés

<i>Nuno DIAS</i>	<i>Membre</i>	<i>Jusqu'au 31.08.2016</i>
Pierluigi FEDELE	Membre	13.06.2014 (élection)
Aldo FERRARI	Président	13.06.2014 (renouvellement)
Frédéric LOYRION	Membre	30.09.2016 (élection)
Isabelle RICKLI	Membre	02.10.2015 (élection)
Claude SCHUTHÉ	Membre	13.06.2014 (renouvellement)

## BUREAU DU CONSEIL DE FONDATION

Représentants des employeurs	Fonction actuelle	Date d'élection / renouvellement au sein du Bureau
Luc ABBÉ-DECARROUX	Vice-président	30.09.2016 (renouvellement)
Robert ZOELLS	Membre	30.09.2016 (renouvellement)

### Représentants des salariés

Aldo FERRARI	Président	30.09.2016 (renouvellement)
Claude SCHUTHÉ	Membre	30.09.2016 (renouvellement)

## COMMISSION DE PLACEMENTS EN VALEURS MOBILIÈRES

Représentants	Fonction actuelle	Date d'entrée / renouvellement au sein de la Commission mobilière
Luc ABBÉ-DECARROUX	Président	15.10.2014 (renouvellement)
Jean-Pierre BÉGUELIN	Membre	15.10.2014 (renouvellement)
Aldo FERRARI	Membre	15.10.2014 (renouvellement)
Fabrice MERLE	Membre	15.10.2014 (renouvellement)
Nathalie MIAZZA	Membre	15.10.2014 (renouvellement)
Nicolas VUIGNIER	Membre	15.10.2014 (renouvellement)

## COMMISSION DE PLACEMENTS EN VALEURS IMMOBILIÈRES

Représentants	Fonction actuelle	Date d'entrée / renouvellement au sein de la Commission immobilière
Luc ABBÉ-DECARROUX	Président	15.10.2014 (renouvellement)
François DE PLANTA	Membre	15.10.2014 (renouvellement)
François DIEU	Membre	15.10.2014 (renouvellement)
Aldo FERRARI	Membre	01.01.2016 (date d'entrée)
Fabrice MERLE	Membre	15.10.2014 (renouvellement)
Claude SCHUTHÉ	Membre	15.10.2014 (renouvellement)

## AUDIT INTERNE

L'auditeur interne nommé par le Conseil de fondation pour une durée indéterminée a pour tâche de veiller à ce que soient respectées les obligations légales, statutaires et réglementaires de la Fondation. Périodiquement, il rend compte directement au Conseil de fondation par l'intermédiaire du Bureau.

## ORGANE DE GESTION ADMINISTRATIVE

Fédération des Entreprises Romandes

## COORDONNÉES DU SIÈGE DE LA CAISSE

Caisse Inter-Entreprises de Prévoyance Professionnelle (CIEPP)  
Rue de Saint-Jean 67 – Case postale 5278 – 1211 Genève 11  
T 058 715 31 11 – F 058 715 32 66 – E-mail : ciepp@fer-ge.ch

## DIRECTION DE LA CIEPP

Fabrice MERLE, directeur  
José AGRELO, directeur adjoint

## POUVOIR DE REPRÉSENTATION – MODE DE SIGNATURE

La CIEPP est représentée vis-à-vis des tiers par la signature collective à deux des membres du Conseil ou de l'un de ses membres avec un membre de la Direction. Le Conseil de fondation peut en outre conférer la signature à deux, à des collaborateurs de la CIEPP.

## 1.5 EXPERT, ORGANE DE RÉVISION, CONSEILLERS ET AUTORITÉ DE SURVEILLANCE

### EXPERT AGRÉÉ EN MATIÈRE DE PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE

**Pittet Associés SA** à Genève, expert agréé en matière de prévoyance professionnelle désigné par le Conseil, s'assure que la Fondation offre en tout temps la garantie qu'elle remplit ses engagements et que les dispositions actuarielles et celles relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales.

### ORGANE DE RÉVISION

**KPMG SA** à Genève, organe de révision indépendant désigné par le Conseil, vérifie chaque année la gestion, les comptes annuels et les comptes de vieillesse, ainsi que la conformité de l'organisation, de la gestion et des placements aux dispositions légales.

### MÉDECIN-CONSEIL

Le **Dr Jean-François Burkhalter**, à Chéserey, médecin-conseil désigné par le Conseil, préavise sur le plan médico-économique dans le cadre des directives d'acceptation et assiste l'administration de la CIEPP pour ce qui a trait à son domaine d'activité.

### DÉPOSITAIRE GLOBAL

**Lombard Odier & Cie SA** à Genève est le dépositaire global de la CIEPP.

### CONSEILLER EN INVESTISSEMENT

**MBS Capital Advice SA** conseille la Fondation dans sa gestion de fortune dans les domaines de l'allocation des actifs, le suivi des investissements (*investment/controling*) et la sélection des prestataires.

## ARCHITECTE-CONSEIL

François de Planta (de Planta et Portier Architectes SA) conseille la Fondation dans le développement et le suivi de son portefeuille immobilier direct.

## AUTORITÉ DE SURVEILLANCE

La CIEPP est sous la surveillance directe de l'**Autorité cantonale de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance à Genève** (ASFIP Genève).

## 1.6 AFFILIÉS

La CIEPP pratique 5 plans de prévoyance pour les entreprises et indépendants affiliés avec la répartition suivante :

### PLANS DE PRÉVOYANCE AVEC ASSURÉS ACTIFS

	Au 31.12.2016	Au 31.12.2015
Plans de prévoyance	Nombre de plans avec assurés actifs	Nombre de plans avec assurés actifs
Minima	2'039	2'079
Média	3'244	3'087
Supra	663	679
Maxima	1'524	1'489
Optima	2'023	1'893
<b>Total nombre de plans avec assurés actifs</b>	<b>9'493</b>	<b>9'227</b>

### NOMBRE D'EMPLOYEURS AFFILIÉS

	Au 31.12.2016			Au 31.12.2015		
	Avec assurés	Sans assurés	Total	Avec assurés	Sans assurés	Total
Nombre employeurs	8'076	1'233	9'309	7'876	1'125	9'001

**Nota:** certains employeurs sont affiliés à plusieurs plans de prévoyance. Ils ne sont comptés qu'une seule fois dans le total du nombre d'employeurs affiliés. Au 31 décembre 2016, il y avait 8'076 employeurs avec assurés et 9'493 plans de prévoyance avec assurés actifs.

## 2. MEMBRES ACTIFS ET RENTIERS

### 2.1 ASSURÉS ACTIFS

#### 2.1.1 RÉPARTITION DES ASSURÉS PAR PLAN

Plans de prévoyance	Au 31.12.2016			Au 31.12.2015		
	Salariés	Indépendants	Total	Salariés	Indépendants	Total
Minima	6'751	23	6'774	7'262	29	7'291
Média	16'146	160	16'306	15'010	150	15'160
Supra	4'044	50	4'094	4'061	51	4'112
Maxima	6'089	187	6'276	5'978	176	6'154
Optima	6'043	528	6'571	5'949	503	6'452
Retraite différée	119	1	120	104	1	105
<b>Total nombre d'assurés</b>	<b>39'192</b>	<b>949</b>	<b>40'141</b>	<b>38'364</b>	<b>910</b>	<b>39'274</b>

#### 2.1.2 ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ASSURÉS

Assurés	2016	2015
Nombre d'assurés au 01.01	39'274	38'280
Nouveaux assurés	12'279	11'581
Sorties d'assurés	-11'412	-10'587
<b>Nombre d'assurés au 31.12</b>	<b>40'141</b>	<b>39'274</b>

## 2.2 BÉNÉFICIAIRES DE RENTES

### 2.2.1 NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES ET MONTANT DES RENTES EN COURS

Type de rente	Au 31.12.2016		Au 31.12.2015	
	Nbre	Montants annualisés CHF	Nbre	Montants annualisés CHF
<b>A) Vieillesse</b>				
Retraités Hommes	1'876	44'155'350	1'698	38'743'296
Retraitées Femmes	1'357	19'764'144	1'199	17'172'336
Enfants de retraités	88	315'780	88	345'120
<b>Total rentes vieillesse</b>	<b>3'321</b>	<b>64'235'274</b>	<b>2'985</b>	<b>56'260'752</b>
<b>B) Survivants</b>				
Veuves	363	4'952'232	348	4'818'696
Veufs	28	351'156	26	352'212
Orphelins d'assurés	136	816'588	137	783'480
<b>Total rentes de survivants</b>	<b>527</b>	<b>6'119'976</b>	<b>511</b>	<b>5'954'388</b>
<b>C) Invalides</b>				
Assurés Hommes	424	5'836'944	428	5'898'972
Assurées Femmes	299	3'160'764	282	2'967'060
Enfants d'assurés	333	609'312	318	564'912
<b>Total rentes d'invalides</b>	<b>1'056</b>	<b>9'607'020</b>	<b>1'028</b>	<b>9'430'944</b>
<b>Totaux</b>	<b>4'904</b>	<b>79'962'270</b>	<b>4'524</b>	<b>71'646'084</b>

### 2.2.2 NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES ET MONTANT DES RENTES COMPTABILISÉES

Type de rente	2016		2015	
	Nbre	Montants CHF	Nbre	Montants CHF
<b>A) Vieillesse</b>	3'390	61'198'079	3'056	54'648'699
<b>B) Survivants</b>	547	6'277'209	533	5'771'721
<b>C) Invalides</b>	1'220	11'767'585	1'167	11'533'740
<b>Totaux</b>	<b>5'157</b>	<b>79'242'873</b>	<b>4'756</b>	<b>71'954'160</b>

### 2.2.3. ÉVOLUTION DU NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES DE RENTES

Bénéficiaires de rentes	2016	2015
Nombre de bénéficiaires de rentes au 01.01	4'524	4'252
Nouvelles rentes	597	493
Rentes éteintes	-217	-221
<b>Nombre de bénéficiaires de rentes au 31.12</b>	<b>4'904</b>	<b>4'524</b>

## 2.3 ADAPTATION DES RENTES RÉGLEMENTAIRES (Y COMPRIS SUR LA PARTIE SUROBLIGATOIRE)

Lors de sa séance du 16 décembre 2016, le Conseil de fondation a décidé de renoncer à une adaptation des rentes au renchérissement pour le 1<sup>er</sup> janvier 2017, l'indice des prix à la consommation en septembre 2016 étant inférieur à celui de septembre 2013.

## 3. NATURE DE L'APPLICATION DU BUT DE PRÉVOYANCE

### EXPLICATIONS DES PLANS DE PRÉVOYANCE, FINANCEMENT, MÉTHODES DE FINANCEMENT

La CIEPP propose cinq plans de prévoyance selon le système de primauté des cotisations pour le risque vieillesse. Ils sont désignés respectivement MINIMA, MÉDIA, SUPRA, MAXIMA et OPTIMA.

Le financement est régi par le règlement de prévoyance de la Caisse.

Le montant des cotisations pour les bonifications vieillesse, les risques de décès et d'invalidité, les frais administratifs, les contributions au fonds de garantie, l'adaptation au renchérissement des rentes et les autres frais sont définis pour chaque plan de prévoyance. Les taux sont fixés annuellement par le Conseil de fondation et définis dans l'annexe technique relative aux cotisations.

Les cotisations de l'employeur sont au moins égales à la somme des cotisations des assurés. Par règlement interne, l'employeur peut modifier, en faveur de l'ensemble du personnel ou pour une collectivité d'assurés, la clé de répartition des cotisations.

## 4. PRINCIPES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES COMPTES

### 4.1 CONFIRMATION DE LA PRÉSENTATION DES COMPTES SELON LA SWISS GAAP RPC 26

Conformément à la législation en vigueur, les comptes de la CIEPP sont présentés selon la Swiss GAAP RPC 26.

### 4.2 PRINCIPES COMPTABLES ET D'ÉVALUATION

#### A. PLACEMENTS

##### **Avoirs en banques, créances**

Valeur nominale sous déduction des provisions nécessaires.

##### **Placements mobiliers**

Cours boursier ou valeur nette d'inventaire pour les titres non cotés.

##### **Immeubles**

Les immeubles sont estimés à leur valeur de rendement. Les immeubles acquis (nouvelles constructions ou constructions anciennes devant être transformées ou rénovées) ou construits dans l'année sont évalués à la valeur d'acquisition jusqu'au bouclage suivant le terme de la mise en valeur prévue d'avance par la Commission de placements en valeurs immobilières.

##### **Terrains non construits**

Prix d'acquisition.

#### B. COMPTE DE RÉGULARISATION ACTIF

Valeur nominale.

##### **Affiliés et agences**

Ce poste inclut une correction de valeur correspondant à 10% des factures de cotisations au contentieux.

#### C. CAPITAUX DE PRÉVOYANCE ET PROVISIONS TECHNIQUES

Évalués chaque année, calculés par l'expert en prévoyance professionnelle.

#### D. AUTRES PASSIFS

Valeur nominale.

Aucune modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes au cours de l'exercice 2016.



## 5. COUVERTURE DES RISQUES/RÈGLES TECHNIQUES/ DEGRÉ DE COUVERTURE

### 5.1 NATURE DE LA COUVERTURE DES RISQUES, RÉASSURANCE

La CIEPP supporte elle-même les risques de vieillesse. Les risques invalidité et de décès sont réassurés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011 selon le système *stop loss*. Le contrat a été renouvelé au 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour une durée d'un an et une prime garantie avec un plein de rétention abaissé de 2.04 % à 2.01 % de la somme des salaires annuels assurés. Au 31 décembre 2016, le plein de rétention s'élève à CHF 46.8 millions (CHF 45.6 millions au 31 décembre 2015).

### 5.2 ÉVOLUTION ET RÉMUNÉRATION DU CAPITAL DE PRÉVOYANCE DES ASSURÉS ACTIFS

CAPITAL DE PRÉVOYANCE DES ASSURÉS ACTIFS	2016	2015
	CHF	CHF
<b>SOLDE À NOUVEAU AU 01.01</b>	<b>3'511'895'473.18</b>	<b>3'277'630'802.03</b>
<b>A) Détail de la constitution</b>		
Bonifications de vieillesse	288'780'398.50	280'200'255.95
Primes uniques et rachat	58'109'480.75	59'121'689.90
Apports de libre passage	353'909'127.85	357'151'754.70
Remboursements de versements anticipés divorce	1'398'120.90	1'226'079.65
Remboursements de versements anticipés pour la propriété du logement	3'472'345.20	2'358'713.55
Réduction du degré d'invalidité	3'797'689.45	3'608'939.10
<b>Total constitution</b>	<b>709'467'162.65</b>	<b>703'667'432.85</b>
<b>B) Détail de la dissolution</b>		
Prestations de sortie	-395'014'356.45	-369'230'325.05
Versements anticipés divorce	-3'820'762.30	-4'076'692.80
Versements anticipés pour la propriété du logement	-13'894'315.25	-22'245'242.15
Dissolution suite retraite	-164'475'312.33	-128'627'247.05
Dissolution suite décès	-2'611'372.70	-6'224'084.35
Dissolution suite invalidité	-11'717'836.05	-9'925'780.20
<b>Total dissolution</b>	<b>-591'533'955.08</b>	<b>-540'329'371.60</b>
<b>C) Rémunération</b>		
Intérêts réglementaires sur parts LPP et hors LPP 2.25 % pour 2016 et 2.25 % pour 2015	74'924'271.40	70'926'609.90
<b>SOLDE FINAL AU 31.12</b>	<b>3'704'752'952.15</b>	<b>3'511'895'473.18</b>

### RÉPARTITION PAR PLANS DU CAPITAL DE PRÉVOYANCE DES ASSURÉS AU 31.12.2016

	Part LPP	Part hors LPP	Total capital de prévoyance
Plans	CHF	CHF	CHF
Minima	184'840'517.25	48'981'091.95	233'821'609.20
Média	584'231'755.40	241'355'714.20	825'587'469.60
Supra	205'205'498.10	133'004'889.70	338'210'387.80
Maxima	311'117'000.40	192'642'388.80	503'759'389.20
Optima	490'895'591.15	1'279'293'376.39	1'770'188'967.54
Retraite différée	18'147'578.85	15'037'550.15	33'185'129.00
	<b>1'794'437'941.15</b>	<b>1'910'315'011.19</b>	<b>3'704'752'952.34</b>

### RÉPARTITION PAR PLANS DU CAPITAL DE PRÉVOYANCE DES ASSURÉS AU 31.12.2015

	Part LPP	Part hors LPP	Total capital de prévoyance
Plans	CHF	CHF	CHF
Minima	195'284'104.35	52'337'560.60	247'621'664.95
Média	537'494'410.45	216'267'099.50	753'761'509.95
Supra	202'561'543.55	121'514'701.65	324'076'245.20
Maxima	298'774'641.60	180'553'072.95	479'327'714.55
Optima	468'311'270.35	1'209'574'230.57	1'677'885'500.92
Retraite différée	16'498'364.75	12'724'472.86	29'222'837.61
	<b>1'718'924'335.05</b>	<b>1'792'971'138.13</b>	<b>3'511'895'473.18</b>

### 5.3 ÉVOLUTION DU CAPITAL DE PRÉVOYANCE DES BÉNÉFICIAIRES DE RENTES

<b>CAPITAL DE PRÉVOYANCE DES BÉNÉFICIAIRES DE RENTES</b>	<b>2016</b>	<b>2015</b>
	CHF	CHF
<b>SOLDE À NOUVEAU AU 01.01</b>	<b>1'052'959'453.00</b>	<b>898'643'581.00</b>
<b>A) Constitution comptes invalides</b>		
Bonifications	5'029'361.75	4'683'014.35
Apports de libre passage	612'423.95	568'171.15
Mise à l'invalidité d'assurés	11'717'836.05	9'925'783.00
Intérêts réglementaires	2'151'009.00	2'075'596.85
<b>Total constitution comptes invalides</b>	<b>19'510'630.75</b>	<b>17'252'565.35</b>
<b>B) Dissolution comptes invalides</b>		
Prestations de sortie	200.40	0.00
Dissolution suite retraite	-10'599'349.60	-8'449'850.45
Dissolution suite décès	-2'527'856.25	-2'265'722.10
Dissolution suite réduction du degré d'invalidité	-3'797'689.45	-3'608'939.10
<b>Total dissolution comptes invalides</b>	<b>-16'924'694.90</b>	<b>-14'324'511.65</b>
<b>C) Réserves mathématiques reçues</b>	<b>3'858'122.20</b>	<b>0.00</b>
<b>D) Dotation de l'exercice</b>	<b>105'585'849.95</b>	<b>151'387'818.30</b>
<b>SOLDE FINAL AU 31.12</b>	<b>1'164'989'361.00</b>	<b>1'052'959'453.00</b>

### 5.4 EXPERTISE ACTUARIELLE ET ANALYSE DE CONGRUENCE ACTIF/PASSIF

La dernière expertise actuarielle complète en caisse ouverte effectuée en 2014 sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2013 et les différentes études comparatives ont montré la solidité financière de la CIEPP, et ont confirmé son besoin de performance modéré pour maintenir l'équilibre financier sur les vingt prochaines années (compte tenu d'une multitude de scénarios) en rapport avec le rendement attendu qui est réactualisé semestriellement en fonction de l'allocation des actifs.

Une prochaine expertise actuarielle complète sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2016 sera effectuée en 2017.

### 5.5 BASES ET HYPOTHÈSES TECHNIQUES

- Tables actuarielles: LPP 2015 (P 2015) – inchangées
- Taux technique: 3.00% – inchangé

## 5.6 RÉCAPITULATION, DÉVELOPPEMENT ET EXPLICATION DES PROVISIONS TECHNIQUES

Les provisions techniques sont constituées pour faire face à un engagement certain ou probable (plus probable qu'improbable) ayant un impact sur l'équilibre financier de l'institution, et qui résulte d'évènements connus à la date du bilan. Leur évaluation est basée sur des critères reconnus.

### DÉTAIL DES PROVISIONS TECHNIQUES CONSTITUÉES PAR LA CIEPP:

PROVISIONS TECHNIQUES	2016	2015
	CHF	CHF
<b>A) Provision pour longévité</b>		
Solde à nouveau au 01.01	0.00	16'955'196.00
Dotation de l'exercice/Dissolution (-)	5'501'226.00	-16'955'196.00
<b>Solde final au 31.12</b>	<b>5'501'226.00</b>	<b>0.00</b>
<b>B) Provision de fluctuation des risques</b>		
Solde à nouveau au 01.01	19'200'000.00	19'200'000.00
Dotation de l'exercice/Dissolution (-)	-5'400'000.00	0.00
<b>Solde final au 31.12</b>	<b>13'800'000.00</b>	<b>19'200'000.00</b>
<b>C) Provision pour abaissement futur du taux technique</b>		
Solde à nouveau au 01.01	0.00	19'648'616.00
Dissolution (-) de l'exercice suite baisse du taux technique à 3.0 %	0.00	-19'648'616.00
Dotation de l'exercice/Dissolution (-)	22'520'000.00	0.00
<b>Solde final au 31.12</b>	<b>22'520'000.00</b>	<b>0.00</b>
<b>D) Provision pour maintien du taux de conversion</b>		
Solde à nouveau au 01.01	86'600'000.00	29'800'000.00
Coût effectif des nouvelles retraites	-18'128'711.00	-7'185'546.00
Dotation de l'exercice/Dissolution (-)	50'528'711.00	63'985'546.00
<b>Solde final au 31.12</b>	<b>119'000'000.00</b>	<b>86'600'000.00</b>
<b>TOTAL DES PROVISIONS TECHNIQUES</b>	<b>160'821'226.00</b>	<b>105'800'000.00</b>

### **Provision de longévité**

La provision de longévité est destinée à prendre en compte l'accroissement futur de l'espérance de vie humaine lors de chaque changement de tables actuarielles (tables de période). Elle sert à financer l'augmentation des capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes due à un changement des tables actuarielles.

Elle se détermine à la fin de chaque année par la formule de calcul définie dans le règlement pour les passifs de nature actuarielle (art. 6 al. 2).

En 2015, suite au changement des tables actuarielles, la provision pour longévité a été entièrement dissoute.

Le coût de l'alimentation de la provision de longévité pour l'année 2016 s'est élevé à CHF 5.5 millions.

### **Provision de fluctuation des risques**

La CIEPP est tenue, en application de l'article 43 de l'OPP 2, de prendre les mesures de sécurité qui s'imposent pour la couverture des risques en cas d'invalidité et de décès lorsque l'expert l'estime nécessaire.

Le montant minimal de la provision de fluctuation des risques est d'une année (100%) et le montant maximal de deux années (200%) de sinistralité exceptionnelle (coût total des sinistres correspondant à une probabilité cumulée de 99%) diminuée de la cotisation annuelle théorique afférente aux risques. En cas de réassurance *stop loss*, le montant maximal correspond au plein de rétention.

L'analyse, qui est réalisée chaque année, du coût théorique et effectif des risques décès et invalidité montre que l'évolution de la sinistralité est stable et le financement adéquat.

La formule de calcul est définie dans l'article 7 du règlement pour les passifs de nature actuarielle.

Le contrat *stop loss* a été renouvelé au 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour une durée d'une année et une prime garantie avec un plein de rétention abaissé de 2.04% à 2.01% de la somme des salaires annuels assurés. Au 31 décembre 2016, le plein de rétention s'élève à CHF 46.8 millions (CHF 45.6 millions au 31 décembre 2015).

La provision de fluctuation des risques est passée de CHF 19.2 millions à CHF 13.8 millions, soit une dissolution de CHF 5.4 millions pour l'exercice 2016.

### **Provision pour abaissement futur du taux d'intérêt technique**

La provision pour abaissement futur du taux technique est destinée à préfinancer le coût issu de l'abaissement envisagé du taux d'intérêt technique. Elle sert à amortir l'augmentation des capitaux de prévoyance et des provisions techniques qui intervient lors de la baisse du taux d'intérêt technique.

La provision pour abaissement futur du taux technique est fixée, à la fin de chaque année, à partir de la formule définie à l'article 9 alinéa 3 du règlement pour les passifs de nature actuarielle.

En 2015, la provision pour abaissement du taux technique à 3% a été dissoute suite à la décision du Conseil de fondation d'anticiper la baisse du taux technique à 3% au 31 décembre 2015.

Une nouvelle provision pour abaissement du taux technique à 2.25% sur une période de 7 ans (2016 à 2022) est constituée dès l'exercice 2016. Le coût de l'alimentation de cette provision pour 2016 est de CHF 22.5 millions.

### **Provision pour maintien du taux de conversion**

Afin de financer, lors de l'ouverture d'une rente de vieillesse, le capital de prévoyance supplémentaire éventuellement nécessaire pour garantir la différence entre la rente effectivement servie, calculée sur la base des taux de conversion définis dans le règlement et la rente qui serait versée si le taux de conversion appliqué était déterminé actuariellement, en vertu des bases techniques utilisées, la Caisse constitue une provision pour maintien du taux de conversion.

L'objectif de la provision pour maintien du taux de conversion est fixé par l'expert agréé lors de chaque exercice. L'évaluation de cet objectif se base sur l'effectif des assurés actifs pouvant partir à la retraite (ordinaire ou anticipée) au cours des cinq années suivantes. L'expert agréé tient compte dans son évaluation de la proportion des prises de retraite en capital.

La provision pour maintien du taux de conversion constituée à fin 2015 pour un montant de CHF 86.6 millions a été portée à hauteur de son objectif de CHF 119.0 millions à la fin 2016.

## 5.7 DEGRÉ DE COUVERTURE (SELON ART. 44 OPP 2)

BILAN TECHNIQUE	Au 31.12.2016	Au 31.12.2015
	CHF	CHF
Total de l'actif	5'950'293'838	5'465'863'180
Engagements	-197'712'909	-183'704'569
Compte de régularisation du passif	-11'225'498	-20'213'131
Provisions non techniques	-217'635	-217'613
Réserves de cotisations des employeurs sans renonciation à l'utilisation	-34'499'010	-33'667'306
<b>Fortune nette de prévoyance (FP)</b>	<b>5'706'638'786</b>	<b>5'228'060'561</b>
Capital de prévoyance des assurés actifs <sup>1</sup>	3'704'752'952	3'511'895'473
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes/pensions <sup>2</sup>	1'164'989'361	1'052'959'453
<b>Capitaux de prévoyance</b>	<b>4'869'742'313</b>	<b>4'564'854'926</b>
Provision de longévité <sup>3</sup>	5'501'226	0
Provision de fluctuation des risques <sup>3</sup>	13'800'000	19'200'000
Provision pour abaissement futur du taux technique <sup>3</sup>	22'520'000	0
Provision pour maintien du taux de conversion <sup>3</sup>	119'000'000	86'600'000
<b>Provisions techniques</b>	<b>160'821'226</b>	<b>105'800'000</b>
<b>Capitaux de prévoyance et provisions techniques (CP)</b>	<b>5'030'563'539</b>	<b>4'670'654'926</b>
<b>Réserve de fluctuation de valeur (RFV)</b>	<b>676'075'248</b>	<b>557'405'635</b>
<b>Excédent technique<sup>4</sup></b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Degré de couverture légal (art 44 al.1 OPP 2)<sup>5</sup></b>	<b>113.4%</b>	<b>111.9%</b>
Objectif plancher de la réserve de fluctuation de valeur	1'146'968'487	929'460'330
Objectif plafond de la réserve de fluctuation de valeur	1'650'024'841	1'340'477'964

### Remarques :

<sup>1</sup> Sans les comptes épargne des invalides.

<sup>2</sup> Bases LPP 2015 (P 2015) au taux technique de 3.0%. Y compris les comptes épargne des invalides.

<sup>3</sup> Détail des calculs de constitution des provisions cf. point 5.6 du présent rapport.

<sup>4</sup> = FP – CP – RFV. Un excédent technique positif constitue des fonds libres.

<sup>5</sup> = FP / CP

## 6. EXPLICATIONS RELATIVES AUX PLACEMENTS ET AU RÉSULTAT NET DES PLACEMENTS

### 6.1 RÈGLEMENTS, STRATÉGIE ET ORGANISATION DE L'ACTIVITÉ DES PLACEMENTS

L'organisation des placements est élaborée par le Conseil de fondation. Les Commissions de placements en valeur mobilières et immobilières assistent le Conseil dans la surveillance et le contrôle de la gestion de fortune de la Fondation.

Le règlement de placements est l'instrument qui fixe clairement les principes, les règles et les objectifs, ainsi que l'organisation et la procédure qui régissent la gestion de la fortune. Il définit les exigences auxquelles doivent satisfaire les personnes et les institutions qui placent ou qui gèrent la fortune de l'institution de prévoyance. Une nouvelle version est entrée en vigueur le 31 décembre 2016. Dans le respect des dispositions de l'OPP 2, la CIEPP étend ses possibilités d'investissements en devises étrangères. Elle s'autorise également à investir en direct et de manière non diversifiée dans des placements considérés alternatifs par la loi. L'annexe 1 du règlement de placements décrivant l'allocation stratégique de la CIEPP a également été modifiée au 31 décembre 2016.

En application de ses principes d'investissement, la CIEPP pratique une politique de placements qui prend en considération la protection du patrimoine, la sécurité, la rentabilité, et un activisme réaliste et économiquement supportable.

La stratégie de placements de la CIEPP s'articule autour de trois principes fondamentaux que sont la sécurité, la répartition du risque et la recherche d'un rendement permettant de réaliser les objectifs de prévoyance tout en garantissant une liquidité appropriée.

L'évaluation de la tolérance au risque est basée, entre autres, sur une étude périodique de congruence entre les actifs et les passifs ainsi qu'au moyen d'une expertise actuarielle.

La CIEPP poursuit un objectif de rendement de long terme qui lui permet de maintenir un rapport équilibré entre la fortune et les engagements actuariels, ainsi que d'offrir une rémunération adéquate aux assurés et le paiement de rentes adaptées.

L'objectif de rendement est également déterminé par l'aptitude de la CIEPP à tolérer les fluctuations des marchés, en fonction notamment de l'évolution démographique des assurés, des prévisions de ses engagements et de ses flux de trésorerie.

La responsabilité de la mise en œuvre de la stratégie de placements est du ressort de la Direction, notamment de son équipe chargée des placements, ainsi que des Commissions de placements en valeurs mobilières et immobilières.

### 6.2 PRINCIPES DE GESTION ET UTILISATION DES EXTENSIONS (ART. 50 AL. 4 OPP 2) — RESPECT DE LA SÉCURITÉ ET DE LA RÉPARTITION DU RISQUE (ART. 50 AL. 1 – 3 OPP 2)

La gestion de la fortune est réalisée dans un cadre assurant la sécurité de la situation financière globale de la CIEPP, notamment à travers une répartition des placements entre diverses classes d'actifs, régions et secteurs économiques, et en maintenant un niveau suffisant de liquidités pour pouvoir en tout temps honorer les prestations.

Dans le cadre de ses contraintes (taux minimal, taux technique, taux de couverture, démographie), la CIEPP a pour objectif d'obtenir un rendement réel positif dans une perspective à long terme.

Une implémentation systématique de l'allocation stratégique à travers des règles de rééquilibrage fixées dans une directive et l'utilisation de véhicules de placement efficaces, forment la base de la stratégie de placements de la CIEPP.

La CIEPP analyse régulièrement la composition des classes d'actifs et leur valorisation.

La politique de placements privilégie une gestion spécialisée par catégorie d'actifs (par exemple : actions suisses, actions étrangères, obligations en CHF ou en monnaies étrangères, etc.) par opposition à des mandats globaux.

L'octroi de mandats spécialisés présente notamment l'avantage de conserver la maîtrise de l'allocation des actifs et de choisir les gestionnaires en fonction de leurs compétences.

La CIEPP privilégie une gestion de type indiciaire en sélectionnant soigneusement ses indices de référence et en les validant périodiquement. Cette approche, qui présente des avantages certains en termes d'efficacité, permet de réduire le risque de dépendance vis-à-vis des gérants externes et celui de sous-performance.

La sélection et la surveillance des gérants suivent un processus rigoureux décrit dans une directive.

La CIEPP respecte les limites de placements définies dans les articles 54, 55 et 56 OPP 2. Cependant, en application de l'article 18 de son règlement de placements, elle a étendu ses possibilités de placements au sens de l'article 50 al. 4 OPP 2 au niveau de son exposition en monnaies étrangères.

Le Conseil de fondation estime qu'une diversification monétaire en dehors du franc suisse, allant au-delà de la limite, se justifie depuis l'introduction de l'euro au 1<sup>er</sup> janvier 2002, compte tenu des liens économiques et politiques entre la Suisse et la zone euro.

Le Conseil de fondation considère que l'extension de la limite d'exposition en devises telle que pratiquée par la Fondation, contribue à atteindre ses objectifs de rendement à long terme tout en limitant les risques.

## STRATÉGIE DE PLACEMENTS ET SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2016

Catégories de placements selon OPP 2	Stratégie de placements		Situation au 31.12.2016	Limites OPP 2	
	Allocation stratégique	Allocations tactiques			
Limites de placements		Minimum	Maximum		
Court terme, liquidités			10.0 %	9.67 %*	100.0 %
Obligations suisses et étrangères en CHF	20.0 %			10.68 %	100.0 %
Titres de gage immobilier	3.0 %			1.75 %	50.0 %
Obligations en devises	17.0 %			18.78 %	30.0 %
Actions suisses	10.0 %			9.77 %	50.0 %
Actions étrangères	27.0 %			28.85 %	
Immeubles	18.0 %				
Immobilier direct	10.0 %		10.0 %	4.92 %	30.0 %
Immobilier indirect	8.0 %	5.0 %	15.0 %	10.09 %	
Alternatifs hors hedge funds	5.0 %		10.0 %	5.49 %	15.0 %
<b>Total</b>	<b>100.0 %</b>			<b>100.00 %</b>	
<b>Limites globales</b>					
<b>Total monnaies étrangères non couvertes en CHF</b>	<b>37.0 %</b>			<b>40.02 %</b>	<b>30.0 %</b>
<b>Total actions</b>	<b>37.0 %</b>			<b>38.62 %</b>	<b>50.0 %</b>
<b>Total obligations y compris alternatifs</b>	<b>45.0 %</b>			<b>34.95 %</b>	<b>100.0 %</b>

\*Les produits dérivés figurant au bilan au 31.12 sont compris dans le pourcentage des liquidités (0.11 %).



## 6.3 PRÉSENTATION DES PLACEMENTS PAR CATÉGORIE

PLACEMENTS PAR CATÉGORIE	2016 CHF	2015 CHF
<b>Liquidités</b>		
Disponible	432'396'653.17	610'954'630.85
Dépôts à court terme	129'889'967.95	30'000'000.00
	<b>562'286'621.12</b>	<b>640'954'630.85</b>
<b>Obligations</b>		
Obligations en CHF	628'123'336.00	730'378'041.59
Obligations en monnaies étrangères	1'104'859'409.38	995'053'121.11
	<b>1'732'982'745.38</b>	<b>1'725'431'162.70</b>
<b>Immobilier et assimilés</b>		
Titres de gage immobilier	102'906'496.40	126'002'829.50
Parts immobilier suisse et étranger	593'776'555.68	544'203'200.08
	<b>696'683'052.08</b>	<b>670'206'029.58</b>
<b>Actions</b>		
Actions suisses	574'924'935.16	737'638'219.17
Actions étrangères	1'697'235'991.60	1'250'147'906.80
	<b>2'272'160'926.76</b>	<b>1'987'786'125.97</b>
<b>Placements alternatifs</b>		
Private Equity	11'950'077.09	10'997'623.44
Senior Secured Loans	293'357'002.25	159'071'925.63
Prêts privés	17'783'565.25	0.00
	<b>323'090'644.59</b>	<b>170'069'549.07</b>
<b>Produits dérivés</b>		
Produits dérivés	6'422'596.19	-5'224'449.86
	<b>6'422'596.19</b>	<b>-5'224'449.86</b>
<b>Immeubles et terrains</b>		
Immeubles	289'618'949.66	216'870'706.00
	<b>289'618'949.66</b>	<b>216'870'706.00</b>
<b>TOTAL DES PLACEMENTS</b>	<b>5'883'245'535.78</b>	<b>5'406'093'754.31</b>

## 6.3 PRÉSENTATION DES PLACEMENTS PAR CATÉGORIE (SUITE)

DÉTAIL DES IMMEUBLES ET TERRAINS	2016 CHF	2015 CHF
Nyon, route de St-Cergues 92-96	19'387'200.00	17'584'582.00
Gland, route de Malagny 12	5'990'880.00	5'391'927.00
Gland, chemin de la Chavanne 19	5'787'600.00	5'213'455.00
Colombier, chemin des Ruaux 18-20	5'705'040.00	5'324'291.00
Genève, chemin des Pléiades 5-7	18'717'672.00	16'066'036.00
Villars-sur-Glâne, chemin de la Fontaine	25'287'780.00	24'254'400.00
Villars-sur-Glâne, allée du Château	14'140'656.00	12'901'964.00
Grand-Saconnex, chemin des Fins 9-9B	11'991'840.00	10'940'945.00
Bulle, Résidences du Marché	38'109'024.00	34'508'509.00
Genève, rue de Saint-Jean 26A	7'598'832.00	6'873'818.00
Lausanne, avenue Ouchy 52	27'999'000.00	25'453'636.00
Genève, Deux-Communes 7-9	51'390'820.00	45'461'018.00
Fribourg, rue de Romont 30	44'000'000.00	0.00
Genève, projet de construction Jonc	10'486'855.00	5'806'855.00
Genève, projet de construction Bernex	2'692'803.90	1'089'270.00
Genève, projet de construction Vernets	332'946.76	0.00
<b>TOTAL IMMEUBLES</b>	<b>289'618'949.66</b>	<b>216'870'706.00</b>

## 6.4 EXPLICATIONS COMPLÉMENTAIRES AUX DIFFÉRENTES CLASSES D'ACTIFS

### LIQUIDITÉS

Les liquidités diminuent de 11.8% à 9.7% suite à l'augmentation de l'exposition en *senior loans* (classés sous « placements alternatifs ») et à un renforcement de l'allocation en immobilier.

### OBLIGATIONS EN CHF

Le portefeuille d'obligations en CHF se réduit par manque de possibilité de réinvestissement dans l'environnement de taux négatifs.

### OBLIGATIONS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES ET PLACEMENTS ALTERNATIFS

L'allocation en obligations étrangères est renforcée avec l'augmentation de la position en *senior loans* (classés sous « placements alternatifs »). L'exposition de change à l'euro est maintenue à travers la couverture en euro des obligations US\$ *investment grade*. Le portefeuille d'obligations en monnaies étrangères (23.8% de la fortune incluant les *senior loans*) est constitué au 31 décembre 2016 d'environ 44% d'obligations *investment grade*, 35% de dettes de pays émergents couvertes en CHF et 21% de *senior loans* couverts en CHF. Il est à noter que la couverture de change des *senior loans* est effectuée au sein de deux véhicules d'investissement gérés en externe.

## IMMOBILIER ET ASSIMILÉS

Ce poste est composé en majorité de fonds ou de fondations de placements (10.1%).

Les titres de gage immobilier sont constitués en majorité par des prêts hypothécaires octroyés à travers la Fondation Hypotheka. La fortune de la CIEPP investie dans la Fondation est passée d'environ 2% au 31 décembre 2014 (39 dossiers représentant 100.5 millions sur une fortune de 5'124 millions) à environ 1.3% au 31 décembre 2016 (29 dossiers représentant 79.6 millions sur une fortune totale de 5'950 millions).

En entamant des procédures judiciaires pour la majorité des dossiers, les efforts déployés portent leurs fruits puisque de nombreuses négociations avec les débiteurs ont abouti. Ainsi, les intérêts reçus pour les années 2013 à 2016 représentent près de 8.7 millions d'encaissements soit un ratio de 73% des intérêts totaux à recevoir.

L'Assemblée générale ordinaire de la Fondation Hypotheka du 15 juin 2016 a permis notamment d'approuver les comptes 2015 et de donner décharge au Conseil de fondation à une large majorité.

Compte tenu des nombreuses négociations en cours, le dommage éventuel que pourrait subir la CIEPP ne peut toujours pas à ce jour être déterminé précisément. Le Conseil de fondation de la Caisse a donc décidé de ne pas reconnaître de correction de valeur pour risque de crédit sur ces placements, dans les comptes annuels de la CIEPP (voir également point 9.1 de l'annexe).

## ACTIONS

La CIEPP maintient des pondérations fixes dans les actions suisses, européennes, américaines, japonaises, asiatiques et dans les pays émergents. L'exposition aux actions suisses a été réduite en 2016 de 14% à 10% de la fortune conformément à la nouvelle allocation stratégique. Les actions étrangères ont été renforcées passant de 23% à 27% tout en maintenant les pondérations entre les différentes régions à savoir, l'Amérique du nord, l'Europe ex. Suisse, le Japon, le Pacifique ex. Japon et les marchés émergents.

## IMMEUBLES ET TERRAINS (DÉTENTION DIRECTE)

L'immobilier en direct, en progression, s'élève à 4.9% de la fortune.

Une expertise du parc immobilier de la CIEPP a été réalisée par Wüest & Partner en 2016 selon la méthode DCF (*discounted cash-flow*).

Il ressort de cette expertise que l'évaluation de notre parc immobilier à un taux de capitalisation de 5% serait plus proche de la réalité du marché.

De ce fait, la CIEPP a procédé à une adaptation de valeur de ses immeubles sur la base des états locatifs capitalisés à 5% (5.5% en 2015).

Le rendement annualisé net s'est élevé à 4.01% en 2016 (4.18% en 2015).

L'allocation en immobilier direct (4.92%) reste toujours inférieure à l'objectif stratégique de 10%.

## EXPOSITION EN DEVISES

Une portion des obligations en devises est systématiquement couverte en CHF (détail des contrats ouverts cf. point 6.5 ci-après). L'exposition en monnaies étrangères après couvertures de change était de 40.02% au 31 décembre 2016 (34.88% au 31 décembre 2015).

## PLACEMENTS CHEZ L'EMPLOYEUR

Conformément à l'art. 20 du règlement de placements en vigueur au 31 décembre 2016, les placements chez l'employeur ne sont pas autorisés.

## PRÊT DE TITRES

La CIEPP ne prête pas les titres qu'elle détient directement dans son portefeuille.

Dans le cadre de ses placements indirects, les véhicules, dont le règlement permet le prêt de titres, sont utilisés avec prudence et parcimonie.

## 6.5 INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS EN COURS OUVERTS

L'institution utilise des instruments dérivés dans un but de couverture des investissements sous-jacents et jamais afin d'obtenir du levier.

### DÉTAIL DES CONTRATS DEVICES AU 31 DÉCEMBRE 2016

Achats / Ventes	Devise	Montant en devises contrat	Date départ / échéance	Contrevaleur CHF (départ contrat)	Valeur de marché CHF au 31.12.2016	Juste valeur au bilan au 31.12.2016
Achat	USD	11'500'000.00	Contrat 585953 du 23.12.2016	-11'738'280.00	11'640'760.00	-97'520.00
Vente	CHF	-11'738'280.00	au 22.03.2017	-11'738'280.00	-11'738'280.00	
Vente	EUR	-14'800'000.00	Contrat 617149 du 19.12.2016	15'863'380.00	-15'849'616.00	13'764.00
Achat	CHF	15'863'380.00	au 22.03.2017	15'863'380.00	15'863'380.00	
Vente	USD	-11'500'000.00	Contrat 8945 du 22.12.2016	11'699'525.00	-11'640'760.00	58'765.00
Achat	CHF	11'699'525.00	au 22.03.2017	11'699'525.00	11'699'525.00	
Vente	USD	-493'000'000.00	Contrat 614700 du 19.12.2016	502'529'690.00	-499'034'320.00	3'495'370.00
Achat	CHF	502'529'690.00	au 22.03.2017	502'529'690.00	502'529'690.00	
Vente	USD	-11'500'000.00	Contrat 585956 du 23.12.2016	11'735'383.00	-11'640'760.00	94'623.00
Achat	EUR	10'958'225.34	au 22.03.2017	11'735'383.00	11'735'383.00	
Vente	USD	-462'000'000.00	Contrat 614705 du 19.12.2016	470'512'474.00	-467'654'880.00	2'857'594.00
Achat	EUR	439'353'522.67	au 22.03.2017	470'512'474.00	470'512'474.00	
<b>Total général</b>						<b>6'422'596.00</b>

Disponibilités bloquées en garantie des engagements ci-dessus: CHF 100'532'575

### DÉTAIL DES CONTRATS DEVICES AU 31 DÉCEMBRE 2015

Achats / Ventes	Devise	Montant en devises contrat	Date départ / échéance	Contrevaleur CHF (départ contrat)	Valeur de marché CHF au 31.12.2015	Juste valeur au bilan au 31.12.2015
Vente	EUR	-6'500'000.00	Contrat 549350 du 21.12.2015	7'015'580.00	-7'057'180.00	-41'600.00
Achat	CHF	7'015'580.00	au 23.03.2016	7'015'580.00	7'015'580.00	
Vente	USD	414'500'000.00	Contrat 549351 du 21.12.2015	409'633'770.00	-413'422'300.00	-3'788'530.00
Achat	CHF	409'633'770.00	au 23.03.2016	409'633'770.00	409'633'770.00	
Vente	USD	-449'000'000.00	Contrat 549354 du 21.12.2015	446'438'280.14	-447'832'600.00	-1'394'319.86
Achat	EUR	411'190'988.60	au 23.03.2016	446'438'280.14	446'438'280.14	
<b>Total général</b>						<b>-5 224 449.86</b>

Disponibilités bloquées en garantie des engagements ci-dessus: CHF 87'813'026

## DÉRIVÉS SUR OBLIGATIONS SUISSES AU 31 DÉCEMBRE 2016

Achats / Ventes	Devise	Nombre	Libellé	Echéance	Valeur à la conclusion du contrat CHF	Valeur estimative au 31.12.2016 CHF	+/- value potentielle au 31.12.2016 CHF
Achat	CHF	2'000'000.00	1.0208 % CS-TEMENOS 17	04.04.2017	2'000'000.00	1'979'400.00	-20'600.00
<b>Total général</b>						<b>1'979'400.00</b>	<b>-20'600.00</b>

## DÉRIVÉS SUR OBLIGATIONS SUISSES AU 31 DÉCEMBRE 2015

Achats / Ventes	Devise	Nombre	Libellé	Echéance	Valeur à la conclusion du contrat CHF	Valeur estimative au 31.12.2015 CHF	+/- value potentielle au 31.12.2015 CHF
Achat	CHF	2'000'000.00	0.6 % CS-KUDELSKI FLR 16	20.06.2016	2'000'000.00	1'976'800.00	-23'200.00
Achat	CHF	2'000'000.00	0.994 % CS-TEMENOS 17	04.04.2017	2'000'000.00	1'977'400.00	-22'600.00
<b>Total général</b>						<b>3'954'200.00</b>	<b>-45'800.00</b>

## DÉRIVÉS SUR OBLIGATIONS ÉTRANGÈRES AU 31 DÉCEMBRE 2016

Achats / Ventes	Devise	Nombre	Libellé	Echéance	Valeur à la conclusion du contrat CHF	Valeur estimative au 31.12.2016 CHF	+/- value potentielle au 31.12.2016 CHF
Achat	EUR	1'350'000.00	3.5 % RBS-CG-3M EURIBOR 20	11.01.2020	1'714'071.77	1'554'697.95	-159'373.82
<b>Total général</b>						<b>1'554'697.95</b>	<b>-159'373.82</b>

## DÉRIVÉS SUR OBLIGATIONS ÉTRANGÈRES AU 31 DÉCEMBRE 2015

Achats / Ventes	Devise	Nombre	Libellé	Echéance	Valeur à la conclusion du contrat CHF	Valeur estimative au 31.12.2015 CHF	+/- value potentielle au 31.12.2015 CHF
Achat	EUR	1'350'000.00	3.5 % RBS-CG-3M EURIBOR 20	11.01.2020	1'714'071.77	1'591'844.42	-122'227.35
<b>Total général</b>						<b>1'591'844.42</b>	<b>-122'227.35</b>

Ces dérivés sont inclus au bilan dans la rubrique « Obligations ».

**DÉRIVÉS SUR ACTIONS SUISSES AU 31 DÉCEMBRE 2016**

<b>Achats/ Ventes</b>	Devise	Nombre	Libellé	Echéance	Valeur à la conclusion du contrat CHF	Valeur estimative au 31.12.2016 CHF	+/- valeur potentielle au 31.12.2016 CHF
Vente	CHF	45.00	ACTELION CALL 220 JAN17	01.2017	-94'500.00	-66'285.00	28'215.00
Vente	CHF	45.00	ACTELION CALL 220 FEB17	02.2017	-106'850.00	-84'150.00	22'700.00
<b>Total général</b>						<b>-150'435.00</b>	<b>50'915.00</b>

Ces dérivés sont inclus au bilan dans la rubrique « Actions ».

**6.6 ENGAGEMENTS OUVERTS — PRIVATE EQUITY**

	<b>2016</b> CHF	<b>2015</b> CHF
Renaissance Technologies 3 : Solde restant à libérer	444'300.00	577'000.00
Renaissance Technologies 4 : Solde restant à libérer	4'963'600.00	4'963'600.00
Endeavour II LP : Solde restant à libérer	267'995.00	543'685.00
Endeavour Medtech : Solde restant à libérer	4'019'925.00	4'621'322.50
<b>TOTAL</b>	<b>9'695'820.00</b>	<b>10'705'607.50</b>

## 6.7 LISTE DES MANDATS

### OBLIGATAIRE

ISIN	Dénomination	Devise	Valeur de marché en mios de CHF	Part en % de la fortune
Mandat	Obligations CHF gérées en interne	CHF	714.6	12.1
US9219377515	Vanguard – US Investment Grade Bond Indexed	USD**	528.7	9.0
US3620072708	GMO – Emerging Markets Bonds	USD*	175.5	3.0
IE00B8RZ2295	Barings – Global Loan	CHF	147.6	2.5
LU0635709669	Credit Suisse – Global Loan	CHF	145.8	2.5
LU0311982671	MFS – Emerging Markets Bonds	USD*	109.6	1.9
LU0404503194164	HSBC – Emerging Markets Bonds	USD*	107.3	1.8
CH0259132105	Credit Suisse – Emerging Markets Bonds Indexed	USD*	51.8	0.9
LU0826455437	Blackrock – Emerging Markets Bonds Indexed	USD*	51.8	0.9
<b>Total</b>			<b>2 032.7</b>	<b>34.6</b>

\* couvert en CHF

\*\* couvert en EUR

### ACTIONS

ISIN	Dénomination	Devise	Valeur de marché en mios de CHF	Part en % de la fortune
Mandat	Actions suisses gérées en interne	CHF	270.0	4.6
Mandat	BCGE – Actions suisses Small & Mid cap	CHF	26.4	0.5
CH0281609369	UBS – Actions suisses Indexées	CHF	278.5	4.7
CH0125122173	UBS – Equity Europe Indexed	EUR	141.5	2.4
CH0125121043	UBS – Equity USA Indexed	USD	114.9	2.0
CH0135671680	UBS – Equity Emerging Markets Indexed	Autre	49.5	0.9
CH01255121183	UBS – Equity Japan Indexed	JPY	23.7	0.4
CH014742208	UBS – Equity Pacific ex Japan Indexed	Autre	19.7	0.3
CH0125122009	UBS – Equity Canada Indexed	CAD	6.7	0.1
CH0100523353	Credit Suisse – Equity North America Indexed	USD	546.7	9.3
CH0100523262	Credit Suisse – Equity Europe ex Switzerland Indexed	EUR	429.5	7.3
CH0100524492	Credit Suisse – Equity Japan Indexed	JPY	136.7	2.3
CH0100524302	Credit Suisse – Equity Pacific ex Japan Indexed	Autre	67.1	1.1
CH0213352104	Credit Suisse – Equity Canada Indexed	CAD	31.4	0.5
US9220426012	Vanguard – Equity Emerging Markets Indexed	USD	129.9	2.2
<b>Total</b>			<b>2'272.2</b>	<b>38.6</b>

## IMMOBILIER

ISIN	Dénomination	Devise	Valeur de marché en mios de CHF	Part en % de la fortune
Mandat	Immobilier direct suisse géré en interne	CHF	289.6	4.9
Mandat	Mandat interne Immobilier suisse : Fonds et Fondations non cotés	CHF	258.8	4.4
Mandat	BCV Immobilier suisse : Fonds cotés indexés	CHF	231.4	3.9
CH0019685111	Credit Suisse Immobilier étranger (Real Estate International)	CHF	50.7	0.9
CH0235457717	Credit Suisse Immobilier étranger (Real Estate Germany)	EUR	17.5	0.3
CH0183503272	Zurich Immobilier étranger (Real estate Europe)	EUR	21.8	0.4
Fonds	Fidelity Immobilier étranger (Real estate Europe/UK)	EUR/GBP	13.6	0.2
<b>Total</b>			<b>883.4</b>	<b>15.0</b>

## AUTRES

ISIN	Dénomination	Devise	Valeur de marché en mios de CHF	Part en % de la fortune
	Hypotheka	CHF	79.6	1.3
	Hypothèques gérées en interne	CHF	41.1	0.7
CH0013960049	Renaissance PME TECH II	CHF	0.6	0.0
CH0034644978	Renaissance PME TECH III	CHF	3.4	0.1
CH0191614061	Renaissance PME TECH IV	CHF	1.0	0.0
	Endeavour II	EUR	5.8	0.1
	Endeavour Medtech	EUR	1.1	0.0
<b>Total</b>			<b>132.6</b>	<b>2.2</b>

Les mandats de gestion gérés en externe sont confiés à des gérants accrédités FINMA.

Le total des placements au bilan comprend encore des liquidités de CHF 562 millions investies auprès de La Poste et de banques domestiques.



## 6.8 OBJECTIF ET CALCUL DE LA RÉSERVE DE FLUCTUATION DE VALEUR (RFV)

### OBJECTIF

Le niveau cible de la réserve de fluctuation de valeur est déterminé selon une méthode économique et probabiliste. Il est fixé en pourcent des capitaux de prévoyance engagés. La valeur cible est mesurée à la date de clôture du bilan en fonction des caractéristiques de rendements/risques de la stratégie de placements, compte tenu du rendement minimal visé et d'un degré de sécurité suffisant.

La réserve est calculée sur un horizon de temps de 1 à 3 ans, en pourcent des engagements, selon la méthode de la Value at Risk (VaR); la mesure du risque s'effectue sur la base de scénarii aléatoires avec un degré de sécurité fixé entre 95% et 99%.

### HYPOTHÈSES SUR LES ACTIFS ET PASSIFS

L'objectif de performance, l'horizon de temps et le degré de sécurité sont définis annuellement pour l'année en cours par le Conseil de fondation dans le cadre fixé dans l'annexe 2 du règlement de placements.

L'objectif de performance minimal permettant l'équilibre financier sur le long terme est déterminé sur la base des résultats de la dernière expertise actuarielle effectuée en caisse ouverte dynamique (projections selon plusieurs scénarii sur une période de 10 ans et 20 ans).

### RÉSERVES NÉCESSAIRES SELON L'ALLOCATION STRATÉGIQUE

Niveau minimum (plancher) avec un degré de sécurité 95% :	22.8% des engagements
Niveau optimal (plafond) avec degré de sécurité 99% :	32.8% des engagements

Le calcul des réserves nécessaires se base sur l'hypothèse de normalité des rendements des actifs. Des études empiriques montrent que les actifs financiers peuvent s'écarter de la distribution normale. D'une part, les événements extrêmes ont tendance à se produire plus fréquemment que ne le prévoit la distribution normale. D'autre part, les rendements de certains actifs financiers sont asymétriques. En conséquence, l'objectif de réserves de fluctuation proposé sous l'hypothèse de normalité peut être inférieur ou supérieur à ce qu'il devrait être.

Total de la réserve de fluctuation de valeur au 01.01.2016 :	CHF	557'405'634
Total de la réserve de fluctuation de valeur au 31.12.2016 :	CHF	676'075'247
Objectif plancher de la réserve de fluctuation de valeur au 31.12.2016 :	CHF	1'146'968'487
Objectif plafond de la réserve de fluctuation de valeur au 31.12.2016 :	CHF	1'650'024'841

## 6.9 RÉSERVE DE COTISATIONS DES EMPLOYEURS SANS RENONCIATION À L'UTILISATION

L'intérêt crédité sur les comptes de réserve de cotisations des employeurs a été de 0.1% en 2016 (0.5% en 2015). 277 comptes étaient ouverts au 31 décembre 2016 contre 271 au 31 décembre 2015.

<b>RÉSERVES DE COTISATIONS DES EMPLOYEURS</b>	<b>2016</b>	<b>2015</b>
	CHF	CHF
Solde à nouveau au 01.01	33'667'306.03	33'252'377.75
Apports	7'448'630.50	6'729'499.98
Prélèvements	-6'650'511.15	-6'475'804.20
Intérêts	33'584.93	161'232.50
<b>SOLDE FINAL AU 31.12</b>	<b>34'499'010.31</b>	<b>33'667'306.03</b>

## 6.10 COMMENTAIRE SUR LE RÉSULTAT DES PLACEMENTS

Le résultat global net des placements est constitué par le résultat net de chaque catégorie de placements :

<b>RÉSULTAT NET DES PLACEMENTS</b>	<b>2016</b>	<b>2015</b>
	CHF	CHF
<b>Résultat net sur liquidités</b>		
Intérêts et frais*	-1'967'045.37	-1'247'486.62
Différence de change sur comptes bancaires	1'486'546.20	6'645'887.19
Pertes sur cours	0.00	-163'934.86
<b>Total résultats nets sur liquidités</b>	<b>-480'499.17</b>	<b>5'234'465.71</b>
<b>Résultat net sur obligations</b>		
Intérêts	42'336'004.57	38'988'080.74
Plus-value sur titres	238'410'383.22	232'162'956.56
Moins-value sur titres	-192'460'265.46	-270'474'900.64
<b>Total résultats nets sur obligations</b>	<b>88'286'122.33</b>	<b>676'136.66</b>
<b>Résultat net sur immobilier et assimilés</b>		
Intérêts	18'820'280.25	22'440'940.66
Plus-value sur titres	51'203'456.19	78'026'081.13
Moins-value sur titres	-30'384'219.40	-63'643'575.82
<b>Total résultats nets sur immobilier et assimilés</b>	<b>39'639'517.04</b>	<b>36'823'445.97</b>
<b>Résultat net sur actions</b>		
Dividendes	48'344'639.12	55'727'567.22
Plus-value sur titres	532'609'802.97	569'761'659.86
Moins-value sur titres	-429'514'014.12	-616'466'499.49
<b>Total résultats nets sur actions</b>	<b>151'440'427.97</b>	<b>9'022'727.59</b>

\* dont CHF -1'963'512.65 d'intérêts négatifs (suite introduction par la BNS)

<b>RÉSULTAT NET DES PLACEMENTS (SUITE)</b>	<b>2016</b>	<b>2015</b>
	<b>CHF</b>	<b>CHF</b>
<b>Résultat net sur placements alternatifs</b>		
Revenus	4'439'888.79	3'164'505.88
Plus-value sur titres	28'392'910.77	6'041'633.29
Moins-value sur titres	-7'108'686.07	-7'608'023.87
<b>Total résultats nets sur placements alternatifs</b>	<b>25'724'113.49</b>	<b>1'598'115.30</b>
<b>Résultat net sur produits dérivés</b>		
Plus-value sur contrats	38'345'581.35	33'717'911.74
Moins-value sur contrats	-79'304'647.52	-60'746'705.04
<b>Total résultat net sur produits dérivés</b>	<b>-40'959'066.17</b>	<b>-27'028'793.30</b>
<b>Revenus nets des immeubles</b>		
Adaptation de valeur des immeubles	12'360'829.90	-10'612'452.00
Nyon, route de St-Cergues 92-96	695'520.65	648'188.15
Gland, route de Malagny 12	201'841.90	232'122.30
Gland, chemin de la Chavanne 19	214'245.15	218'850.35
Colombier, chemin des Ruaux 18-20	170'349.40	233'636.55
Genève, chemin des Pléiades 5-7	547'274.40	691'372.20
Villars-sur-Glâne, chemin de la Fontaine	873'188.85	849'584.55
Villars-sur-Glâne, allée du Château	497'964.10	508'397.54
Grand-Saconnex, chemin des Fins 9-9B	453'222.10	473'774.66
Bulle, Résidences du Marché	1'575'961.15	1'586'365.95
Genève, rue de Saint-Jean 26A	114'585.74	147'857.15
Genève, Deux-Communes 7-9	1'919'749.91	1'914'627.60
Lausanne, Ouchy 52	1'172'625.25	1'156'775.45
Fribourg, Rue de Romont 30	1'792'127.50	0.00
<b>Total revenus nets des immeubles</b>	<b>22'589'486.00</b>	<b>-1'950'899.55</b>
<b>Frais d'administration des placements</b>		
Frais de gestion	-12'063'982.86	-9'834'512.29
Frais de transactions et impôts sur le rendement	-1'139'879.46	-2'602'824.66
Frais de global custody, conseillers et controlling	-2'220'483.80	-2'641'588.74
<b>Total frais d'administration des placements</b>	<b>-15'424'346.12</b>	<b>-15'078'925.69</b>
<b>Rémunération de la réserve de cotisations des employeurs</b>	<b>-33'584.93</b>	<b>-161'232.50</b>
<b>Intérêts sur PLP de sortie et intérêts moratoires</b>	<b>-1'911'629.03</b>	<b>-2'604'455.31</b>
<b>TOTAL RÉSULTAT NET DES PLACEMENTS</b>	<b>268'870'541.41</b>	<b>6'530'584.88</b>

## 6.11 PERFORMANCE DE L'ENSEMBLE DE LA FORTUNE

Selon le dépositaire global, la performance réalisée sur l'ensemble des placements durant l'exercice 2016 est de 4.83 % (TWR) et 4.93 % (MWR). Pour 2015, la performance était de 0.11 % (TWR) et 0.20 % (MWR).

## 6.12 COMMENTAIRES SUR LES FRAIS TOTAUX DE LA GESTION DE FORTUNE

Considérant les frais de la gestion de fortune comme un facteur important de la performance à long terme des placements, la CIEPP s'efforce de minimiser les coûts de gestion tout en s'assurant d'un niveau de transparence adéquat.

L'approche privilégiant une gestion de type indicielle et un rééquilibrage systématique de la fortune sur son allocation stratégique contribue à minimiser les frais de gestion de fortune.

Pour 2016 les frais de gestion de fortune qui figurent dans le compte exploitation se montent à CHF 15.4 millions. Ce chiffre comprend CHF 12.1 millions de TER, CHF 1.1 million de frais de transactions et CHF 2.2 millions de frais supplémentaires (frais de conseil, de *controlling* et de *global custody*). Le pourcentage des frais de gestion comptabilisés rapporté à la totalité des placements transparents s'élève à 0.26% (voir tableau ci-dessous).

Les frais totaux de la gestion de fortune, comprenant une estimation des TER des placements non transparents (listés après) de CHF 0.9 million, se sont élevés à CHF 16.3 millions, soit 0.28% des placements.

En comparaison, pour l'exercice 2015, les frais de gestion comprenant une estimation de frais non transparents s'élevaient à CHF 15.5 millions et représentaient 0.29% de la totalité des placements.

### 6.12.1 FRAIS DE GESTION DE LA FORTUNE ET TAUX DE TRANSPARENCE POUR LES COMPTES ANNUELS 2016

#### FRAIS DE GESTION DE LA FORTUNE COMPTABILISÉS AU COMPTE EXPLOITATION

	Total Expense Ratio (TER)		Coûts de transactions et de taxes (TTC)		Coûts supplémentaires (SC)		Coûts totaux	
	CHF	en % des placements	CHF	en % des placements	CHF	en % des placements	CHF	en % des placements
<b>Valeur de marché</b> <b>CHF 5'883'245'536</b>								
Frais de gestion de la fortune comptabilisés directement au compte exploitation	2'941'444	0.050 %	1'139'879	0.019 %	2'220'484	0.038 %	6'301'808	0.107 %
Sommes des indicateurs de frais pour les placements collectifs (TER fonds)	9'122'539	0.155 %					9'122'539	0.155 %
<b>Total des frais de gestion de la fortune présentés au compte exploitation</b>	<b>12'063'983</b>	<b>0.205 %</b>	<b>1'139'879</b>	<b>0.019 %</b>	<b>2'220'484</b>	<b>0.038 %</b>	<b>15'424'346</b>	<b>0.262 %</b>

## TAUX DE TRANSPARENCE EN MATIÈRE DE FRAIS

Il s'agit de la part en pourcent des placements pour lesquels les frais sont indiqués de façon transparente par rapport à l'ensemble des placements.

	CHF	2016 en % des placements	CHF	2015 en % des placements
<b>Placements</b>				
Placements transparents	5'854'917'078.25	99.52 %	5'371'566'952.31	99.36 %
Placements non transparents	28'328'457.53	0.48 %	34'526'802.00	0.64 %
Valeur de marché des placements	5'883'245'535.78	100.00 %	5'406'093'754.31	100.00 %

Taux de transparence en matière de frais: 99.52 % au 31 décembre 2016 (99.36 % au 31 décembre 2015).

Pourcentage des frais de gestion de la fortune présentés au compte exploitation par rapport à la totalité des placements transparents en matière de frais: 0.26 % au 31 décembre 2016 (0.28 % au 31 décembre 2015).

### 6.12.2 LISTE DES PLACEMENTS NON TRANSPARENTS AU 31 DÉCEMBRE 2016

Placements collectifs pour lesquels la définition du ratio des frais TER ne correspond pas aux exigences fixées par la directive de la CHS PP.

ISIN	Emetteur	Véhicule	Devise	Nb de parts	Valeur de marché en CHF	Poids
Fonds de placements						
CH0123124601	Realitim	Realitim Commandite Coll	CHF	264.00	3'523'310	0.06%
Fonds de Private Equity						
n/a	Equitim Fondation	Equitim Fondation	CHF	750'000.00	729'859	0.01%
n/a	Endeavour Partners	Endeavour II	EUR	3'971'859.81	5'854'050	0.10%
n/a	Endeavour Medtech	Endeavour Medtech	EUR	1'250'000.00	1'061'998	0.02%
n/a	Fidelity Worldwide Investment	Fidelity International Real Estate UK	GBP	4'000'000.00	7'090'482	0.12%
n/a	Fidelity Worldwide Investment	Fidelity International Real Estate Eurozone	EUR	5'000'000.00	6'534'660	0.11%
Produits structurés						
CH0225937611	CS Nassau	1.0208 % CS-TEMENOS 17 CLN	CHF	2'000'000.00	1'979'400	0.03%
NL0009289321	United Kingdom of Great B	3.5 % RBS-CG-3M Euribor 20	EUR	1'350'000.00	1'554'698	0.03%
<b>Total</b>					<b>28'328'457</b>	<b>0.48%</b>

Sur le total de 0.48% de placements considérés comme non transparents par la directive de la CHS PP, les fonds de placements et de *Private Equity* représentant le 0.42% ont un ratio de frais TER annoncé et connu par la CIEPP.

## 6.13 EXERCICE DES DROITS DE VOTE

En application de la législation en vigueur, de ses principes d'investissement et de son règlement de placements, la CIEPP exerce systématiquement ses droits de vote pour les actions des sociétés suisses cotées en Suisse ou à l'étranger, dans l'intérêt de ses assurés, c'est-à-dire de manière à assurer durablement la prospérité de la CIEPP.

La prospérité durable de la CIEPP implique que les positions de vote soient définies dans l'intérêt à long terme des entreprises, de leurs actionnaires et de la société civile.

La CIEPP établit un rapport détaillé à l'usage de ses assurés de l'exercice des droits de vote pour les actions des sociétés cotées en Suisse. Ce rapport est à disposition sur le site internet de l'institution [www.ciepp.ch](http://www.ciepp.ch).

## 6.14 CODE DE DÉONTOLOGIE, COMMISSIONS ET GOUVERNANCE

En tant que membre de l'ASIP, la CIEPP applique son code de bonne conduite qui intègre une charte et des directives permettant de garantir le respect des dispositions de la LPP en matière de loyauté et d'intégrité.

Dans ce cadre-là, notre institution a édicté des directives que chaque membre du Conseil de fondation ou de l'organe de gestion, chaque gérant, mandataire, régie et dépositaire global s'engage annuellement à respecter formellement.

La CIEPP a adhéré à la Fondation Ethos et à l'Ethos Engagement Pool (dialogue avec les entreprises cotées en Suisse) le 24 janvier 2011. En octobre 2016, la Fondation Ethos en partenariat avec la CIEPP et cinq autres institutions de prévoyance, a créé l'Ethos Engagement Pool International, programme de dialogue avec les entreprises cotées à l'étranger.

## 6.15 RÉTROCESSIONS

Néant.

## 7. EXPLICATIONS RELATIVES À D'AUTRES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE D'EXPLOITATION

### 7.1 ACTIF

	<b>2016</b>	<b>2015</b>
	CHF	CHF
<b>B) Compte de régularisation actif</b>		
Affiliés et agences	47'595'024.78	39'334'354.27
Fonds de garantie	2'632'142.96	2'439'682.39
Impôt anticipé	8'056'671.93	9'202'750.03
Comptes courants des régies	1'255'186.92	706'927.33
Intérêts et dividendes à recevoir	7'018'764.84	7'659'102.00
Autres actifs transitoires	490'511.25	426'609.30
<b>Total</b>	<b>67'048'302.68</b>	<b>59'769'425.32</b>

### 7.2 COMPTE D'EXPLOITATION

	<b>2016</b>	<b>2015</b>
	CHF	CHF
<b>K) Cotisations et apports ordinaires</b>		
Détail des cotisations		
Bonifications de vieillesse aux assurés	287'398'532.35	278'537'380.80
Primes de risque nettes	37'978'625.30	36'922'834.30
Cotisations au fonds de garantie	1'282'679.00	1'249'099.95
Cotisations pour frais administratifs	13'628'038.25	13'279'945.75
Cotisations pour adaptation des rentes au renchérissement	2'268'765.20	2'210'794.20
<b>Total</b>	<b>342'556'640.10</b>	<b>332'200'055.00</b>

## 7.2 COMPTE D'EXPLOITATION (SUITE)

	2016 CHF	2015 CHF
<b>K) Cotisations et apports ordinaires</b>		
Subsides du fonds de garantie		
Subsides à recevoir selon décompte annuel	4'055'218.94	3'826'682.37
<b>Total</b>	<b>4'055'218.94</b>	<b>3'826'682.37</b>
<b>S) Charges d'assurances</b>		
Contributions au fonds de garantie		
Contribution légale concernant les subsides selon décompte annuel	1'209'190.06	1'174'340.19
Contribution légale concernant toutes les autres prestations selon décompte annuel	226'249.52	212'659.79
Primes de réassurance <i>stop loss</i> (prime risque et prime pour frais de gestion)	273'468.90	262'531.30
<b>Total</b>	<b>1'708'908.48</b>	<b>1'649'531.28</b>
<b>V) Autres Produits</b>		
Il s'agit des intérêts sur apports de libre passage reçus, des commissions sur impôts source et des produits des dossiers « retrait pour l'encouragement à la propriété du logement ».	<b>278'538.23</b>	<b>206'941.14</b>
<b>W) Autres Frais</b>		
Il s'agit des pertes sur cotisations facturées aux affiliés ainsi que de l'ajustement de la provision pour débiteurs.	<b>122'535.58</b>	<b>39'232.57</b>
<b>X) Frais d'administration</b>		
Administration générale	5'180'129.71	14'337'615.31
Honoraires organe de révision	95'656.00	97'740.00
Honoraires expert en prévoyance professionnelle	139'212.00	88'863.00
Autorités de surveillance	6'545.00	24'304.00
<b>Total</b>	<b>5'421'542.71</b>	<b>14'548'522.31</b>

### Frais d'administration (X)

Les frais d'administration se montent à CHF 5'421'542.71 pour l'exercice 2016 après intégration d'une réserve d'un montant de CHF 8'105'780.55. Un montant de CHF 13'628'038.25 pour 2016 a été facturé aux affiliés au titre de cotisations (voir point 7.2, lettre K).



## 8. DEMANDES DE L'AUTORITÉ DE SURVEILLANCE

Dans son courrier du 6 décembre 2016, l'Autorité de surveillance n'a formulé aucun commentaire sur les états financiers 2015 de la CIEPP. Les demandes habituelles en relation avec des aspects administratifs et réglementaires ont été traitées.

## 9. AUTRES INFORMATIONS EN RELATION AVEC LA SITUATION FINANCIÈRE

### 9.1 PROCÉDURES JURIDIQUES EN COURS

La procédure pénale ouverte à la fin de l'année 2013, suite à la découverte au sein d'Hypotheka SA de nombreuses irrégularités, suit toujours son cours. Pour rappel, la CIEPP, à l'instar de nombreuses autres institutions de prévoyance, s'est constituée partie civile en date du 4 mars 2014 dans le cadre de ladite procédure. Par ailleurs, à l'intérieur de groupes de débiteurs, plusieurs personnes ont également été prévenues par le Procureur du Canton de Genève.

En parallèle, les nombreuses démarches (dénonciations, réquisitions de poursuites en réalisation de gage immobilier, cessions de loyer, gérances légales instaurées, procédures de main levée d'opposition etc.) qui ont été engagées sur le plan civil aux fins de préserver les intérêts de la CIEPP continuent à porter leurs fruits. A noter qu'aux fins de maximiser le résultat, la plupart des démarches sont toujours organisées de concert avec la Fondation Hypotheka, les avocats mandatés par les institutions de prévoyance et les autres institutions de prévoyance.

### 9.2 LIQUIDATION PARTIELLE

Le nombre total des assurés et bénéficiaires de rente est passé de 43'798 (39'274 assurés actifs et 4'524 bénéficiaires de rentes) au 31 décembre 2015 à 45'045 (40'141 assurés actifs pour 4'904 bénéficiaires de rentes) au 31 décembre 2016 soit une augmentation de 2.85%. Ainsi, conformément à l'article 2 alinéa 1 du règlement de liquidation partielle, la condition d'une liquidation partielle (diminution de plus de 10% du nombre total des assurés et des bénéficiaires de rentes au cours d'une année civile) n'est pas remplie.

## 10. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

Néant.

## RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION



**KPMG SA**  
**Audit Suisse romande**  
 111 Rue de Lyon  
 CH-1203 Genève

Case postale 347  
 CH-1211 Genève 13

Téléphone +41 58 249 25 15  
 Téléfax +41 58 249 25 13  
[www.kpmg.ch](http://www.kpmg.ch)

Rapport de l'organe de révision au Conseil de la fondation de

**CIEPP – Caisse Inter-Entreprises de prévoyance professionnelle, Genève**

### Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de CIEPP – Caisse Inter-Entreprises de prévoyance professionnelle, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016.

#### *Responsabilité du Conseil de la fondation*

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de la fondation et aux règlements, incombe au Conseil de la fondation. Cette responsabilité comprend l'organisation, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de la fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

#### *Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle*

Le Conseil de la fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

#### *Responsabilité de l'organe de révision*

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux prescriptions légales et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit de façon à obtenir raisonnablement l'assurance que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de contrôles en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.



CIEPP – Caisse Inter-Entreprises de prévoyance professionnelle, Genève  
Rapport de l'organe de révision au Conseil de la fondation

#### *Opinion d'audit*

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de la fondation et aux règlements.

#### **Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires**

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales relatives à l'agrément (art. 52b LPP) et à l'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de la fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié :

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution ;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires ;
- si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales ;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême ;
- si les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires ;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance ;
- si les opérations avec des proches qui nous ont été annoncées garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

KPMG SA

Michel Faggion  
*Expert-réviseur agréé*  
*Réviseur responsable*

Valentine Fargeaud  
*Expert-réviseur agréée*

Genève, le 23 mai 2017

#### *Annexe :*

- Comptes annuels comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe



#### **SIÈGE DE L'ADMINISTRATION DE LA CAISSE**

Rue de Saint-Jean 67  
CP 5278  
1211 Genève 11  
T 058 715 31 11  
E-mail: [ciepp@fer-ge.ch](mailto:ciepp@fer-ge.ch)  
Internet: [www.ciepp.ch](http://www.ciepp.ch)

#### **AGENCES**

Bulle – Rue Condémine 56  
T 026 919 87 40

Fribourg – Rue de l'Hôpital 15  
T 026 350 33 79

Neuchâtel – Av. du 1<sup>er</sup> Mars 18  
T 032 727 37 00

Porrentruy – Ch. de la Perche 2  
T 032 465 15 80